

L'édition au Sénégal : bilan et perspectives de développement

Ramatoulaye Fofana

Sous la direction de Bernadette Seibel
Professeur associé

Résumé

Le Sénégal est l'un des rares pays d'Afrique Noire à mener depuis les années 70 une politique en faveur de la promotion du livre et de la lecture. Il a en effet hérité de la colonisation française une tradition éditoriale et un embryon d'industrie du livre. Le Sénégal dispose aujourd'hui de plusieurs structures d'édition et de diffusion du livre d'expression française: maisons d'édition, instituts de recherche, librairies, bibliothèques... Mais, le modèle de développement du secteur de l'édition adopté par le Sénégal depuis l'indépendance semble peu adapté à son environnement socio-économique, culturel et linguistique. Ce mémoire propose donc une analyse de la pertinence de la politique nationale du livre ainsi qu'une réorientation des activités d'édition et de diffusion menées par les différents acteurs de la chaîne du livre (édition en langues nationales et en langue arabe, recherches de solutions alternatives pour la diffusion et la distribution du livre à travers le pays...).

Descripteurs

Edition - - Sénégal

Livres - - Industrie et commerce - - Sénégal

Langues africaines

Abstract

Senegal is one of the rare Black-African countries which has led, since the seventies, a policy to promote books and reading. It has indeed inherited from the French colonisation, a publishing tradition and a book-related industry in embryo. The country has nowadays, several structures to publish and distribute French-language books : publishing houses, research institutes, bookshops, libraries...

However, the model adopted since the independence in order to develop the publishing sector does not seem that adapted to the socioeconomic, cultural and linguistic environment of the country.

We thus propose, in this report, a study of the relevance of the national policy of the book in Senegal, as well as a reorientation of the publishing and distributing, for the different actors at all the stages of the book trade (publishing in national languages and in Arabic, the searching of alternative solutions to diffuse and distribute books throughout the country...)

Key words

Publisher and publishing - - Senegal

Book - - Industries and trade - - Senegal

African languages

Remerciements

A toutes les personnes qui m'ont accompagnée dans mes recherches et dans la rédaction de ce mémoire, j'adresse ici mes plus sincères remerciements : Bernadette Seibel, Mbaye Thiam, Mody Sow, Khadidiatou Kane, Ibrahima Ndiaye, Seynébou Mbengue et Mamadou Ndiaye tout particulièrement. Je tiens surtout à saluer la gentillesse, l'extrême disponibilité, le professionnalisme et le dévouement de tous les acteurs du livre rencontrés au Sénégal, qui ont rendu possible la réalisation de ce travail et fait honneur à la « teranga » sénégalaise.

Toute reproduction sans accord express de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

Sommaire

INTRODUCTION	1
1. Choix du sujet et problématique.....	1
2. Méthodologie	3
2.1. Données générales et recherche bibliographique.....	3
2.2. L'étude sur le terrain	4
I. LE PAYSAGE ÉDITORIAL SÉNÉGALAIS : UN SECTEUR DOMINÉ PAR L'ÉDITION DU LIVRE D'EXPRESSION FRANÇAISE	6
1. Une tradition éditoriale relativement ancienne, héritée de l'ancienne métropole	6
1.1. L'introduction du livre au Sénégal.....	6
1.2. L'administration coloniale aux prémices de l'organisation d'un secteur de l'édition au Sénégal	8
1.3. Les relations France-Sénégal : partenariat et dépendance	10
1.3.1. Le marché du livre scolaire : un révélateur.....	10
1.3.2. La « fuite » des auteurs sénégalais vers la France	11
1.3.3. Coédition et aide française au développement d'une industrie nationale du livre au Sénégal.....	13
2. Présentation des structures liées à l'édition du livre d'expression française au Sénégal	14
2.1. Les maisons d'éditions « classiques » : un secteur en cours de restructuration	14
2.1.1. Les NEAS, l'INEADE et les EENAS : la privatisation du marché du livre scolaire	15
2.1.2. De nouvelles maisons pour revitaliser le secteur ?.....	18
2.2. L'édition du livre scientifique au Sénégal.....	23
2.2.1. Les instituts et centres de recherche.....	23
2.2.2. Le CODESRIA.....	25
2.2.3. ENDA editions	26
2.3. Les éditeurs occasionnels : l'exemple de la Librairie Claire Afrique.	27
II. LES PROBLÈMES DE L'ÉDITION SÉNÉGALAISE	29

1. Limites socio-économiques, linguistiques et culturelles au développement de la demande et de la production	29
1.1. Démographie, emploi et revenus.....	29
1.2. La situation linguistique : le français et les langues nationales.....	31
2. Faiblesses des réseaux de diffusion et de distribution	34
2.1. Les librairies et le réseau de diffusion commerciale du livre	35
2.2. Insuffisances des réseaux de bibliothèques	37
2.2.1. Les bibliothèques de lecture publique.....	38
2.2.2. Les bibliothèques scolaires, les bibliothèques d'études et les bibliothèques spécialisées	39
3. Insuffisances et acquis de quarante ans de politique du livre au Sénégal ...	40
3.1. Du premier plan de développement du livre (1961-1964) à l'Année internationale du livre (1972)	40
3.1.1. Le Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur	41
3.1.2. Le Conseil supérieur du livre.....	42
3.1.3. Législation et réglementation	43
3.2. Réajustement de la politique du livre : l'action de la nouvelle Direction du Livre et de la Lecture.....	45
3.2.1. La DLL	45
3.2.2. La loi sur le livre	46
3.2.3. Propositions pour un développement réel du secteur du livre au Sénégal	48
3.2.3.1. Encouragement à la création	48
3.2.3.2. Soutien à l'édition.....	48
3.2.3.3. Promotion du livre et de la lecture	50

III. DES SOLUTIONS ALTERNATIVES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DU LIVRE AU SÉNÉGAL..... .. 52

1. Soutenir l'édition en langues nationales	52
1.1. Nouveaux besoins, nouveaux marchés pour l'édition sénégalaise	52
1.1.1. La politique linguistique sénégalaise : quelle place pour les langues nationales ?	52

1.1.1.1. Premières initiatives privées en faveur du développement des langues nationales	52
1.1.1.2. Premières mesures politiques	54
1.1.2. Les grand projets d’alphabétisation en langues nationales et la refonte du système éducatif au Sénégal	56
1.1.2.1. Les langues nationales dans le système éducatif aujourd’hui. 56	
1.1.2.2. La promotion des langues nationales dans le cadre du PDEF. 59	
1.2. Les acteurs de la promotion et de l’édition en langues nationales.....	61
1.2.1. Le rôle des Instituts de recherche et des Institutions	61
1.2.2. Un terrain investi par les associations et les organismes internationaux	63
1.2.2.1. ARED	63
1.2.2.2. SAFEFOD.....	66
1.2.2.3. BLD.....	68
1.2.3. Du manuel au journal, du journal au livre en langues nationales : Le pari des éditions Papyrus et Kalaama	69
1.3. De l’enseignement au développement de l’édition en langue arabe ou utilisant les caractères arabes.....	72
2. Prendre en compte les innovations et les potentialités du secteur informel de la diffusion du livre au Sénégal ...	76
2.1. Le phénomène des « librairies par terre » et le marché du livre d’occasion : des distributeurs mieux adaptés à leur environnement	76
2.2. Diffusion et distribution du livre en milieu rural : valises bibliothèques, trocs et autres solutions innovantes	78
3. Encourager le développement de la coopération nationale et internationale	...81
CONCLUSION	84
BIBLIOGRAPHIE.....	86
1. L’édition et la diffusion du livre au Sénégal	...86
2. Langue arabe et langues nationales	...88
TABLE DES ANNEXES	90

Introduction

1. Choix du sujet et problématique

Parmi les pays d’Afrique Noire, le Sénégal se caractérise par sa tradition éditoriale relativement ancienne. En effet, au moment où le pays accède à l’indépendance au début des années soixante, il dispose d’un embryon d’industrie du livre dont les premières activités remontent au XIX^{ème} siècle avec la création en 1848 de l’Imprimerie Saint-Paul. En tant que capitale de l’Afrique Occidentale Française le Sénégal, avec pour points focaux Dakar et Saint-Louis, a également pu bénéficier jusqu’en 1960 et sous l’impulsion de l’Administration coloniale, de l’implantation de bibliothèques, de librairies et surtout d’imprimeries. Mais la production reste faible et en l’absence de maison d’édition, la métropole assure la satisfaction des besoins en livres et en manuels scolaires : les imprimeries sénégalaises se spécialisent dans la production de journaux, de revues, de périodiques et de fascicules au point de devenir la capitale de l’édition de l’Afrique Noire Francophone dans ces domaines. Cette situation de dépendance à la fois économique et culturelle à l’égard de la métropole se maintient bien après l’indépendance et nous apparaît comme un véritable frein au développement du secteur du livre au Sénégal : en effet, il faut attendre 1972 pour voir le Sénégal se doter d’une maison d’édition et tenter de se faire une place sur le marché du livre scolaire sénégalais monopolisé par les grands éditeurs français. Les créations de maisons d’édition se multiplient et l’on voit passer l’édition des mains des imprimeurs à des structures plus élaborées. Celles-ci se lancent laborieusement dans le développement du livre de littérature générale et façonnent un paysage éditorial sénégalais caractérisé, de manière plus ou moins pertinente par la domination du livre d’expression française.

Il existe donc depuis le milieu des années soixante-dix une ébauche d’industrie du livre au Sénégal, qui peut avoir valeur d’exemple pour nombre de pays africains et de pays du Sud. Celle-ci a d’ailleurs donné lieu à la production d’un certain nombre de travaux universitaires, comme peut en témoigner la

bibliographie présentée à la fin de ce mémoire : il s'agit pour la plupart d'études descriptives relativement ancienne de la filière ou de quelques structures d'édition sénégalaises. Ce mémoire propose donc une actualisation de l'état des lieux de l'activité du secteur du livre mais il s'agit surtout de s'interroger sur la pertinence du modèle éditorial développé au Sénégal et de faire le bilan de l'efficacité de la politique nationale du livre : ce modèle, hérité de l'ancienne métropole, est-il véritablement adapté aux réalités socio-économiques, culturelles et linguistiques du pays ? En effet compte tenu de la faiblesse de la production et des importantes difficultés rencontrées par les différentes structures d'édition, il convient de tenter une analyse critique du secteur du livre et de la lecture. D'autant que celui-ci nous est très vite apparu en pleine restructuration et ce sous l'impulsion des entreprises privées mais aussi des pouvoirs publics : cette analyse fait donc l'objet des deux premières parties de ce travail.

Enfin, nous avons remarqué au commencement de nos recherches que la plupart des mémoires consacrés à l'édition au Sénégal se contentent de signaler l'existence d'une édition en langue arabe et d'une édition en langues nationales. Or, il nous semble que compte tenu des caractéristiques socio-culturelles du Sénégal, ces deux domaines d'édition méritent un traitement plus spécifique. Nous croyons en effet, qu'ils constituent des enjeux essentiels de la redéfinition du modèle éditorial sénégalais : on ne saurait négliger l'importance du développement d'une édition en langues nationales dans un pays où plus de la moitié de la population est analphabète ou en cours d'alphabétisation dans les langues nationales justement, et où la maîtrise du français reste réservée à une élite. De plus pour toucher une population peu familiarisée avec l'univers du livre et de la lecture, il semble nécessaire de s'adresser à elle dans sa langue ou à défaut dans une langue comme l'arabe qui est connu d'un très grand nombre de sénégalais (90% de la population est en effet musulmane et arabophone pour plus de 30% d'entre elle). Nous traiterons donc de ces questions dans une dernière partie et nous proposerons quelques pistes pour le développement de la filière du livre au Sénégal.

2. Méthodologie

2.1. Données générales et recherche bibliographique

Les mois qui ont précédé l'étude sur le lieu de stage ont été consacrés à la recherche de renseignements généraux sur la situation du Sénégal et à la recherche bibliographique. En effet, la réalisation d'un état de l'art sur le sujet nous est apparue comme un préalable nécessaire à la production d'un travail véritablement original. Nous avons, dans un souci d'efficacité et compte tenu du temps imparti pour mener à bien cette étude, décidé d'exclure de notre champ de recherche l'analyse de la création et de la production littéraire africaine et sénégalaise (parcours des auteurs, analyse du contenu des ouvrages), ainsi que les questions liées à la fabrication matérielle du livre (activités des imprimeries principalement). Nous avons donc mené des recherches dans les différents catalogues disponibles en France autour des notions d'édition et de diffusion du livre rapportées aux pays du Sud, et plus particulièrement aux pays de l'Afrique Noire Francophone et bien sûr au Sénégal.

La recherche bibliographique a donc essentiellement été effectuée dans le catalogue de l'ENSSIB, qui, en sa qualité de pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France pour les sciences de l'information, et dans la mesure où l'ENSB a jusqu'au début des années 90 assuré la formation en second cycle des conservateurs sénégalais, dispose d'un certain nombre de documents concernant le monde de l'édition en général et le livre au Sénégal. Cette recherche d'ouvrages généraux sur l'édition a été complétée par la consultation du catalogue de la Bibliothèque Nationale (BN Opale). Concernant le monde francophone le catalogue de la médiathèque francophone de Limoges nous a été particulièrement utile. Il convenait également de recenser les travaux universitaires déjà réalisés sur le sujet et en particulier à Paris XIII-Villetaneuse du fait de sa spécialisation dans les métiers du livre : nous avons ainsi obtenu grâce au SUDOC un certain nombre de références de mémoires et thèses. En outre, le catalogue de la bibliothèque de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar étant en ligne, de même qu'une liste non exhaustive des mémoires soutenus à l'EBAD, nous avons pu nous assurer avant le

départ en stage de l'existence d'une assez abondante littérature sur le sujet de l'édition et de la diffusion du livre au Sénégal.

De premières données concernant l'environnement socio-culturel, économique, politique, technologique de l'édition du livre au Sénégal ainsi que sur la production éditoriale, nous ont été fournies par la consultation de divers sites via Internet. Nous avons privilégié les sites officiels du pays et les sites de maisons d'édition sénégalaises ou d'associations professionnelles. Dans la mesure du possible nous avons pris soin d'annoncer par un courriel notre projet de recherche aux responsables de structures éditoriales.

2.2. L'étude sur le terrain

L'essentiel du travail de recherche a donc été mené sur le terrain. Compte tenu du nombre relativement restreint de structures concernées par l'édition et la diffusion du livre au Sénégal (17 structures répertoriées par l'Association des Editeurs du Sénégal), et afin d'obtenir un maximum de réponses dans un laps de temps assez court, nous avons préféré au questionnaire, les entretiens avec les responsables de ses structures. D'autant que l'organisation du stage nous offrait la possibilité d'approcher les principaux acteurs de la filière du livre sénégalaise et d'avoir un aperçu de l'ensemble des activités de la chaîne de la production à la diffusion. En effet, dès les premiers jours du stage nous avons établi une liste des maisons d'éditions, instituts de recherche, bibliothèques et autres structures impliquées dans l'édition et la diffusion du livre au Sénégal. Chacune d'entre elles a reçu un courrier les informant de notre projet de recherche et sollicitant selon les cas un rendez-vous avec un ou plusieurs représentants ou un séjour un peu plus long dans la structure. Le programme initial de visites était donc le suivant :

Date	Lieu du stage	type de structure
04 au 19 septembre 2003	BIFAN	Bibliothèque
22 septembre au 10 octobre	BUCAD	Bibliothèque
13 au 17 octobre	Centre de linguistique appliquée de Dakar ; CODESRIA	Bibliothèque ; centre de recherche
20 au 24 octobre	Archives nationales, BNS	Bibliothèque, archives
27 et 28 octobre	NEAS	Maison d'édition
29 octobre	Fondation Léopold Sédar	Fondation (centre de

	Senghor	documentation, maison d'édition)
30 et 31 octobre	Centre Culturel Français	Bibliothèque
03 au 07 novembre	CONGAD	ONG, structures éditoriales
10 novembre	Claire Afrique	Librairie
11 novembre	Quatre vents	Librairie
12 au 14 novembre	Bibliothèque de Touba	Bibliothèque

Ce programme a été remanié et enrichi en fonction des réponses reçues et de l'avancée de nos recherches. Au terme des trois mois de stage, nous avons rencontré en plus des responsables des bibliothèques citées ci-dessus, ceux des maisons d'édition, de structures éditoriales et d'Institutions suivantes : les Nouvelles éditions africaines du Sénégal, les Editions Xamal, les éditions Feu de brousse, les éditions Kalaama, la maison d'édition Papyrus, Enda Tiers monde, le CODESRIA, les associations Bibliothèque-Lecture-Développement (BLD), SAFEFOD et ARED, l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), le CLAD, Claire Afrique/Département Edition, l'Institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE), la Direction du Livre et de la Lecture (DLL), la Division de l'Alphabétisation et de l'Education de Base (DAEB) et la Direction de la Promotion des Langues Nationales (DPLN). Malgré l'élaboration d'un guide d'entretien destiné à faciliter la collecte d'informations, il a été particulièrement difficile d'obtenir des données statistiques même auprès des structures officielles. Ce mémoire ne rend donc que superficiellement compte de l'activité chiffrée de la filière du livre sénégalaise et s'attache plutôt à analyser ses faiblesses et ses atouts afin de mieux cerner les possibilités de développement du secteur du livre et de la lecture au Sénégal.

I. Le paysage éditorial sénégalais : un secteur dominé par l'édition du livre d'expression française

1. Une tradition éditoriale relativement ancienne, héritée de l'ancienne métropole

1.1. L'introduction du livre au Sénégal

L'introduction du livre au Sénégal est relativement tardive. En effet, comme la majorité des pays de l'Afrique sahélo-soudanienne, le Sénégal est longtemps resté un pays de tradition orale : l'échange d'informations et la transmission du savoir avaient alors lieu dans le cadre de manifestations plus ou moins publiques, à l'occasion de cérémonies récréatives (les séances de contes et de jeux par exemple), rituelles (baptême, circoncision ou séance de prédication ou de voyance) ou religieuses (chants religieux, pèlerinages notamment) ou de rencontres socio-économiques (marchés réguliers ou périodiques, associations coopératives de biens de production, etc.). Les griots, les chefs traditionnels et les chefs religieux étaient dans ce contexte les principaux intermédiaires entre l'information, le savoir, la mémoire collective et la population. C'est donc dans ce contexte qu'intervient au XI^{ème} siècle l'islamisation du Sénégal, laquelle s'accompagne de la diffusion de l'écrit et du livre de langue arabe. En effet, l'Islam étant une religion de tradition écrite, c'est véritablement par la connaissance de la langue arabe et la lecture des textes sacrés que doit passer sa diffusion.

Dans un premier temps, la religion est une affaire de « rois et de princes » : les premières populations islamisées sont les membres des diverses aristocraties locales, les commerçants maures, wolof, mandingues et toucouleurs. Ces derniers ont ainsi constitué des communautés dynamiques et industrieuses qui savaient généralement lire et écrire l'arabe. Ils ont à leur tour formé sur le plan social une aristocratie qui s'est progressivement imposée aux populations indigènes auxquelles ils ont superficiellement apporté le livre et l'écriture : au cours des

XVIIIème et XIXème siècles, la prise de pouvoir politique par cette nouvelle élite musulmane sénégalaise s'accompagne du développement de l'instruction en langue arabe, le prosélytisme musulman fondant son action sur l'enseignement. Ainsi, comme le souligne Henri Sène, « l'école par le biais de l'enseignement coranique existait en tant qu'institution éducative parallèlement aux structures éducationnelles traditionnelles et ce avant la colonisation européenne ; de ce fait, certaines couches de la population autochtone étaient capables d'utiliser l'écriture et le livre de langue arabe, longtemps avant l'introduction de l'école française, et ceci pour des besoins d'enseignement, d'étude, d'édification ou pour certaines d'entre elles comme moyen de communication sociale » [27, p.135-136]. En 1903, moment de l'introduction du livre de langue française, le Sénégal compte 1315 écoles et 10717 élèves, ayant accès au livre comme outil pédagogique mais aussi comme instrument de culture. En effet, l'enseignement musulman comporte deux niveaux : un premier niveau élémentaire prenant en charge les élèves jusqu'à 16 ou 19 ans et un second niveau de formation plus approfondie réservé à une minorité de personnes. De ce fait, si pour une majorité de sénégalais, le livre et l'écriture arabes ont une valeur essentiellement utilitaire dans le cadre de la religion, l'école musulmane conduit également à l'émergence d'une élite arabophone lettrée qui encouragea entre le XVIème et le XIXème siècles la reproduction manuscrite de documents. Il s'agissait surtout de Corans (pour les besoins de l'enseignement et de l'édification religieuse) mais aussi de productions originales en théologie, poésie, droit islamique, exégèse coranique. Cette nouvelle élite a également recours à l'importation et exporte progressivement des ouvrages d'autochtones en langue arabe à la faveur des voyages et des échanges commerciaux. Mais force est d'admettre que malgré l'existence d'une littérature écrite produite par les lettrés autochtones, le livre de langue arabe n'a jamais été un moyen de communication sociale de masse au Sénégal et il n'a pas donné lieu à la création d'infrastructures locales d'impression et d'édition de documents écrits. L'Islam n'a donc pas réussi à intégrer le livre dans l'univers socio-culturel des autochtones et il faut attendre les missionnaires chrétiens et l'administration coloniale française pour en voir les prémises.

1.2. L'administration coloniale aux prémices de l'organisation d'un secteur de l'édition au Sénégal

Si le livre de langue arabe a été le premier support écrit introduit au Sénégal, c'est avec le livre d'expression française que l'imprimerie et l'édition sénégalaises sont nées. Ainsi, dès la première moitié du XIX^{ème} siècle, l'Eglise imprime des textes en français destinés à l'édification de la population à la foi chrétienne. Cette volonté d'évangélisation du Sénégal participe de la mission civilisatrice que s'était imposée la France à l'égard de ses colonies et conduit au développement de l'enseignement de la langue française et de la mise en place d'infrastructures liées à l'impression et à l'édition du livre. La première imprimerie sénégalaise est de fait née de la volonté des missionnaires : il s'agit de l'Imprimerie Saint-Paul créée en 1848 par les Pères de la congrégation de l'Eglise du Saint Esprit. Pendant plus d'un demi siècle (1848-1904), ils furent les principaux diffuseurs de la langue française par l'utilisation de l'écrit. En effet, le XIX^{ème} siècle avait vu se succéder au Sénégal les conflits entre les colons et la population. Celle-ci est emmenée par un certain nombre de marabouts autochtones et de lettrés arabophones qui, parce qu'ils savaient lire et écrire en arabe (langue utilisée par l'administration coloniale dans ses rapports officiels avec les populations autochtones) avaient jusque là joué un rôle essentiel auprès des colons. Au milieu du XIX^{ème} siècle ces marabouts prêcheurs et réformateurs fondent des confréries religieuses et sont à la base de la production d'une littérature sénégalaise d'expression arabe couvrant des thèmes non seulement religieux mais également politiques et sociaux. Dès lors ils sont considérés comme une menace pour le projet colonial qui cherche à cantonner l'arabe dans un cadre strictement religieux et donc à faire du français la seule langue officielle. Les livres de langue arabe et les périodiques ont donc très vite fait l'objet de censure, et de mesures de limitation de la part de l'administration coloniale : les journaux provenant de l'étranger furent soumis à une importante surveillance, et les premières imprimeries coloniales créées au début du XX^{ème} siècle pour les besoins de l'administration coloniale (l'Imprimerie Nationale fondée en 1904 et la Grande Imprimerie Africaine qui voit le jour en 1917) prévoient une taxation supplémentaire de 50% pour l'impression d'ouvrages en langue arabe. La maîtrise

du secteur du livre et de l'écrit devient donc un enjeu de pouvoir de même que le développement de l'enseignement.

Ainsi, à partir de 1903, le livre de langue française est introduit au Sénégal par le biais de la scolarisation mais avec un impact limité puisque seuls les habitants des quatre communes (Dakar, Rufisque, Saint-Louis et Gorée) sont scolarisés. En effet, c'est au sein de ces quatre communes que l'administration coloniale tente de faire émerger une nouvelle élite coloniale (qui lui fournira un certain nombre de fonctionnaires autochtones). Celle-ci se différencie du reste de la population autochtone par sa connaissance de la langue française et l'accès privilégiée à la culture européenne dont elle bénéficie par le développement d'un système scolaire largement inégalitaire. L'objectif poursuivi est celui de l'assimilation de cette élite qui devient le porte-parole du projet colonial auprès de la population : on note ainsi en 1912, la publication à Saint-Louis du premier roman écrit par un sénégalais, *La Bataille de Guilé* d'Amadou Dugue Clédor, qui fait l'apologie de la colonisation et doit servir à encourager les indigènes à se lancer dans l'écriture de textes similaires.

De fait, jusqu'en 1960, et malgré une certaine intensification des activités éditoriales et un développement des réseaux de diffusion, le livre d'expression française est loin d'avoir pénétré l'ensemble de la population et la production éditoriale reste marginale. En effet, le bilan que l'on peut dresser du secteur du livre au Sénégal au moment de l'indépendance insiste sur le décalage entre la présence d'infrastructures de production et de diffusion du livre et la part très largement minoritaire de la population ayant la possibilité d'un contact permanent avec le livre. En 1960, le lectorat se réduit aux cadres et aux fonctionnaires, aux enseignants du secondaire et du supérieur, aux étudiants et à la population européenne présente au Sénégal, soit au total moins de 7% de la population sénégalaise. Il existe pourtant une dizaine d'imprimeries au Sénégal (Saint-Paul, Abdoulaye Diop, Claire Afrique, Hilal, l'Imprimerie Nationale, la Grande Imprimerie Africaine, l'Imprimerie du Sénégal de Saint-Louis et le Service éditorial de l'Institut Français d'Afrique Noire). Pour ce qui est de la diffusion, on trouve à Dakar une demi-dizaine de librairies. Il s'agit des librairies Claire Afrique, Africa, Hilal, des Quatre Vents et de la Maison du Livre. Les plus

importantes bibliothèques du réseau sont elles aussi concentrées à Saint-Louis et Dakar. On peut citer parmi celles-ci, la bibliothèque du Centre d'Echanges Culturels de Langue Française de Dakar, les bibliothèques des Alliances françaises de Saint-Louis et Dakar, la bibliothèque du Centre culturel américain et celles des établissements d'enseignement secondaire et supérieur et les bibliothèques d'instituts.

A l'heure où le pays accède à l'indépendance, le livre est loin d'être massivement entré dans les mœurs et il manque au secteur du livre sénégalais de véritables maisons d'édition ce qui freine considérablement le développement d'une industrie nationale du livre et scelle pour une très longue période les relations de dépendance de l'édition sénégalaise à la France.

1.3. Les relations France-Sénégal : partenariat et dépendance

1.3.1. Le marché du livre scolaire : un révélateur

Dès les premières années de l'indépendance, le gouvernement sénégalais se fixe pour objectif de rééquilibrer la situation scolaire du pays : la scolarisation universelle ainsi que la mise en place de programmes d'alphabétisation de masse apparaissent comme une priorité. Dès lors, le besoin en manuels scolaires et autres matériels didactiques s'accroissent. Or, tous ces supports écrits ne peuvent être réalisés sur place en l'absence de structures d'édition et d'impression spécialisées dans la production de livres scolaires. Le gouvernement du Sénégal indépendant se tourne donc naturellement vers l'ancienne métropole : connaissant l'importance du marché du livre scolaire, on comprend vite le manque à gagner pour l'industrie nationale. Entre 1960 et 1980, l'Etat sénégalais commande régulièrement des quantités importantes de manuels scolaires (80% des importations de livres) permettant à un petit nombre d'éditeurs français spécialisé d'avoir la mainmise sur un secteur en constante croissance du fait de l'augmentation régulière de la population. Les plus importants d'entre eux sont l'Imprimerie strasbourgeoise (ISTRA), Hachette, Nathan, Bordas, Hatier Ecole Paris, Vuibert et Magnard. La création des Nouvelles Editions Africaines en 1972 et de l'INEADE en 1988, suite à l'échec des NEA dans le secteur du livre scolaire, n'a pas réussi à véritablement inverser la tendance : la France est toujours très présente sur le marché du livre

scolaire pour lequel les maisons d'édition locales et les infrastructures d'impression commencent tout juste à être compétitives. Alors que la France reste le premier fournisseur du Sénégal, le montant des importations sénégalaises de livres scolaires, techniques ou scientifiques qui s'élevait en 2000 à 2 milliards de F CFA¹, passe en 2001 à 3,6 milliards : c'est dire l'importance pour les maisons d'édition locales de parvenir à une certaine maîtrise de ce marché du livre scolaire. En effet, comme le rappelle Alvaro Garzón, « des achats massifs de manuels scolaires à des maisons d'édition étrangères n'entraînent aucun transfert de savoir-faire et empêchent le décollage de l'industrie nationale de l'édition, qu'ils privent de la possibilité d'approvisionner le seul marché digne de ce nom, en ce sens qu'il s'agit d'un "marché captif" à l'évolution prévisible en fonction de la croissance démographique. » [7, p.70]

1.3.2. La « fuite » des auteurs sénégalais vers la France

L'absence de maisons d'édition à l'indépendance a eu pour autre conséquence, au moment où les besoins de lecture et la production littéraire nationale se développèrent, de voir les romanciers et écrivains sénégalais se tourner vers Paris pour se faire publier. Ce détour par la capitale de l'ancienne métropole leur offre les meilleures conditions de publications : non seulement l'accès à un marché solvable important qu'il s'agit de sensibiliser à la réalité de la vie dans les colonies, mais aussi des possibilités de promotion et une meilleure diffusion. En outre, Paris jouit aux yeux des intellectuels d'un crédit exceptionnel : être publié par une maison d'édition française est synonyme de consécration. Quelques années avant l'indépendance, les parcours d'auteurs tels que Ousmane Sembène, publié par les Editions Debresse, et en premier Léopold Sédar Senghor très tôt lié aux Editions du Seuil, semblent en outre prouver que la reconnaissance par le monde littéraire doit passer par une publication par une des maisons d'édition parisiennes.

Parmi celles-ci, Présence Africaine va jouer à partir de 1949 un rôle tout à fait essentiel dans la diffusion de la production littéraire sénégalaise et africaine. En effet, cette maison d'édition fondée par le sénégalais Alioune Diop, deux ans

¹ 100 F CFA=1 FF=0,1549 €

après la fondation de la revue du même nom se donne dans un premier temps pour mission de militer contre le colonialisme et de « définir l'originalité africaine et hâter son insertion dans le monde moderne ». Mais, à partir de 1959 Présence Africaine centre son activité vers une véritable réflexion sur les problèmes littéraires et artistiques et s'attache à prouver que « les littératures négro-africaines sont susceptibles de promouvoir de nouvelles formes littéraires en rupture avec le caractère dominant des littératures occidentales où trop souvent l'individu est considéré comme fin exhaustive nécessaire et suffisante. ». Présence africaine devient donc, au moins jusqu'au milieu des années 70, la maison d'édition des écrivains africains et absorbe la majeure partie de la production littéraire sénégalaise : Birago Diop, Abdoulaye Sadj, Senghor, Ousmane Sembène, David Diop, Lamine Diakhaté ou dans un registre plus scientifique Cheikh Anta Diop, tous ont été publiés par Présence Africaine et ont bien sûr participé à la revue. Mais dans les années 70-80 elle est concurrencée sur ce marché du livre africain par d'autres maisons d'édition et souffre de son militantisme des premières heures : certains écrivains refusent, en se faisant publier par présence Africaine, l'enfermement dans un ghetto culturel. Ils réclament comme W. Sassine le droit d'être des écrivains « tout simplement » : « il y a une scission entre la négritude – liée à Présence Africaine – et la nouvelle génération d'écrivains. Eux se battaient pour avoir l'Indépendance ; et, nous qui sommes venus après nous voulons pouvoir écrire ce que bon nous semble, en toute sécurité ; nous voulons être libres, quoi. » Ainsi, les Editions Gallimard, Le Seuil, Fasquelle, Julliard, Hachette, Seghers, Armand Colin, Laffont et plus récemment l'Harmattan, Karthala, Actes Sud, Christian Bourgeois et le Serpent à plumes éditent ou ont édité des écrivains sénégalais, bien souvent au détriment du développement d'un secteur national de l'édition. En effet, hormis les NEA, rares sont les structures d'édition sénégalaises capables d'offrir aux écrivains les mêmes conditions de publication que les maisons d'édition françaises. Dans ce contexte, le développement de la coédition ainsi que celle d'une aide technique et financière dans le cadre de la francophonie notamment semble devoir être encouragé aujourd'hui pour rendre compétitives les structures liées à la production du livre au Sénégal, et rééquilibrer les relations franco-sénégalaises en matière d'édition du livre.

1.3.3. Coédition et aide française au développement d'une industrie nationale du livre au Sénégal

Ainsi, la France a soutenu dès le milieu des années 70, (avec, comme nous le verrons plus loin, la création des NEA notamment), l'activité éditoriale sénégalaise. Cette aide française prend plusieurs formes et intervient à différents niveaux de la chaîne du livre : il s'agit de dons, de subventions, de l'organisation de stages de formation et de perfectionnement. Les ministères français de la Culture, de la Coopération et des Affaires étrangères sont les principaux partenaires du livre et de la lecture en direction du Sénégal. Elle soutient les publications de certains ouvrages à l'édition réputée difficile en subventionnant entièrement ou partiellement leur production. La France participe également à l'équipement et à la création de bibliothèques au Sénégal (donc de livres, matériels didactiques, bibliobus...). La France déploie également d'énormes moyens dans le cadre de la francophonie et du rayonnement de la France à l'étranger : organisation de séminaires, de conférences et de rencontres entre les différents acteurs du livre. Des écrivains français sont régulièrement invités dans les centres culturels français au Sénégal et l'Agence pour la Francophonie publie depuis de nombreuses années le mensuel « Notre librairie ».

En outre, les maisons d'édition françaises et sénégalaises mènent depuis relativement longtemps une politique de coédition. Celle-ci a donné naissance à plus d'une centaine d'ouvrages en littérature générale et de jeunesse, poésie mais aussi dans le domaine des publications scientifiques et de plus en plus ces dernières années dans celui du livre scolaire. La coédition a pour principal avantage de permettre aux maisons d'édition sénégalaises de surmonter les difficultés liées à l'insuffisance d'infrastructures locales en confiant dans la majeure partie des cas le volet technique au partenaire français. Elle permet également aux éditeurs locaux d'être présents sur la scène éditoriale internationale et de retenir les écrivains sénégalais en leur proposant des conditions de publication intéressantes, des débouchés à l'échelle nationale mais aussi sur le marché international tout en soutenant le développement du secteur du livre national.

Le nombre de maisons d'édition créé au Sénégal est en constante augmentation depuis le milieu des années 70 dans les différents domaines : le

Sénégal présente donc un paysage éditorial particulièrement riche et varié parmi les pays de la sous-région, bien qu'encore dominé par l'édition du livre d'expression française.

2. Présentation des structures liées à l'édition du livre d'expression française au Sénégal

L'Association des Editeurs Sénégalais (AES) rassemble dix-sept structures éditoriales : il s'agit de maisons d'édition de tailles très diverses, d'ONG et de l'Institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE), concentrés à Dakar (15/17). Parmi ces structures quatre sont particulièrement impliquées dans l'édition du livre en langues nationales : nous rendrons donc compte de leurs activités dans ce domaine dans la dernière partie de ce mémoire. Mais d'autres structures éditoriales sont présentes sur le territoire sénégalais sans pour autant faire partie de l'AES : nous tenterons donc dans ce paragraphe de dresser un panorama représentatif de l'activité éditoriale liée au livre d'expression française en présentant successivement les maisons d'édition de type classique dont les NEAS restent les plus importantes, les instituts de recherche et ONG ayant une activité éditoriale (IFAN, CODESRIA, ENDA) et les éditeurs occasionnels de livres représentés actuellement par le département édition de la Librairie Claire Afrique.

2.1. Les maisons d'éditions « classiques » : un secteur en cours de restructuration

Avec la création des Nouvelles Editions Africaines (NEA) en 1972, naît l'édition sénégalaise moderne. En effet, à compter de cette date, l'édition passe progressivement des mains des imprimeurs à des structures plus élaborées : un certain nombre de maisons d'édition naissent alors avec une durée de vie variable : les Editions Sankoré, Trois fleuves, Muntu, Xamle, Filgor ou Florilège créés dans les années 70 ont depuis disparu, incapables de faire face à leurs problèmes de trésorerie. D'autres ont survécu et ont été rejointes par de nouvelles maisons qui tentent difficilement de se positionner sur le marché du livre scolaire et de la littérature générale.

2.1.1. Les NEAS, l'INEADE et les EENAS : la privatisation du marché du livre scolaire

Le président et homme de lettres Léopold Sédar Senghor, pour qui la culture était au début et à la fin de toute action de développement, joua un rôle essentiel dans la création des NEA. Il parvient en effet en 1972 à rassembler autour d'un même projet, la Côte d'Ivoire et plus tard (1978) le Togo et cinq éditeurs français : Armand Colin, Fernand Nathan, Présence Africaine, Hachette et les Editions du Seuil. Chacun des trois pays détient 20% des capitaux tandis que les éditeurs étrangers se partagent les 40% restant. Les NEA disposent ainsi en 1978 d'un capital de trente millions de F CFA et de trois bureaux à Dakar, Lomé et Abidjan. La structure qui devient rapidement la plus importante maison d'édition francophone sur le sol africain reste en outre ouverte à tous les pays africains désireux d'y entrer. Le dessein des NEA est en effet très clairement panafricaniste : elles se donnent pour principales missions de « contribuer au développement de l'enseignement , de l'éducation et de la culture au Sénégal , en Afrique et plus généralement dans les pays francophones », de promouvoir les auteurs sénégalais, africains et les auteurs français écrivant sur l'Afrique, de promouvoir le livre en Afrique en contribuant à la création d'un besoin de lecture des populations africaines francophones, et de publier des ouvrages scolaires et didactiques plus adaptés aux marchés locaux. La démarche d'intégration au plan sous-régional africain et de partenariat avec d'autres éditeurs sur le plan international semblait prometteuse. Les NEA ont très vite dominé la quasi-totalité du marché de la littérature générale et joui d'une grande crédibilité dans le monde littéraire : entre 1978 et 1980, les NEA ont ainsi obtenu trois fois le Grand prix littéraire de l'Afrique Noire d'expression française décerné par l'Association des écrivains de langue française, ainsi que le prix Noma en 1980. Enfin, parmi les douze meilleurs livres africains du siècle figure en bonne place *Une si longue lettre* de Mariama Ba, roman publié par les NEA. Elles stimulent considérablement l'activité du secteur mais ne parvenant pas à se positionner de manière durable sur le marché du livre scolaire, elles éclatent en 1988 au profit de la création des NEA Sénégal (NEAS), NEA Togo et de Nouvelles Editions Ivoiriennes (NEI).

Les NEAS se sont donc recomposées en 1989 avec autour de l'Etat sénégalais représenté par le Ministère de l'économie, des finances et du plan (qui

détient 20% du capital), EDICEF (15%), Nathan (15%), Présence de produire des manuels scolaires pour les besoins de l'Etat sénégalais, de promouvoir la littérature générale et de permettre au Sénégal de maîtriser la production nationale de livres. La maison d'édition qui emploie une vingtaine de personnes réparties dans les cinq différents services (administratif et financier, direction littéraire, direction commerciale, service pédagogique, direction de la fabrication) est dirigée par un Directeur général et un Secrétaire général. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 300 000 000 de F CFA en moyenne sur les trois dernières années auprès de cinq principaux clients : le Ministère de l'éducation nationale, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT), l'UNESCO, les ONG, l'Université Cheikh Anta Diop. Grâce au rôle privilégié que l'Etat fait jouer aux NEAS sur le marché du livre scolaire (en effet elles se voyaient jusqu'ici confié la moitié des commandes, l'autre moitié du marché étant détenu par EDICEF), elles restent les leaders du secteur. D'autant que pour ce qui concerne la littérature générale, les NEAS proposent toujours le catalogue le plus important avec près de 600 titres disponibles (les NEAS ont en effet récupéré le fonds des NEA) et cinq à dix nouveaux titres chaque année dans des domaines extrêmement variés : les NEAS proposent non seulement des romans et des livres scolaires et universitaires mais aussi des ouvrages en poésie, théâtre, biologie, histoire, philosophie, économie, langues, linguistiques, droit, fiscalité, bande dessinée, jeunesse, politique, sociologie, communication, sciences, sport et arts. Toutefois le catalogue des NEAS est peu lisible et ne rend pas réellement compte de l'activité éditoriale de la maison dans la mesure où il intègre les produits de son partenaire Havas. En effet, Vivendi a investi en 1999 dans la maison d'édition pour aider à son redressement et à son développement. Trois conventions ont été signées à cette occasion : une convention de coédition, une convention d'assistance technique et une convention assurant la distribution exclusive des produits Havas par les NEAS. Dans les trois ou quatre ans à venir, la direction des NEAS souhaite donc reprendre l'ensemble du fonds éditorial de la maison et créer un nouveau catalogue entièrement sénégalais faisant apparaître de nouvelles collections, un nouveau visuel : les NEAS se sont dès leur naissance distinguées par la qualité des ouvrages qu'elles proposent tant du point de vue intellectuel (elles ont à leur actif trois prix

NOMA, deux prix ACCT, un prix CREDIF et quatre Grand prix du Président de la République), que du point de vue de la forme. Mais convaincue que « la littérature générale ne peut pas faire vivre l'édition en l'état actuel des choses »², la maison d'édition veut avant tout améliorer sa place sur le marché du scolaire.

Le marché du livre scolaire est devenu un véritable enjeu de développement pour toutes les maisons d'édition sénégalaises, et ce plus particulièrement depuis la révision du mandat de l'INEADE et la volonté marquée par les politiques d'encourager la privatisation de l'édition scolaire. En effet, jusqu'en 2000, l'Institut doté d'une structure éditoriale à partir de 1984, avait le quasi monopole du marché du livre scolaire au Sénégal : l'Institut avait de fait été créé en 1981 avec pour principal mission, celle d'adapter les programmes d'études à la culture et aux réalités sénégalaises et de mettre au point des méthodes et des matériels pédagogiques adaptés fondés sur des résultats de recherche et l'expérimentation. Elle a ainsi produit entre 1987 et 2000 31 titres (18 titres destinés aux élèves et 13 livres de maître). Ces ouvrages bénéficiaient d'un système de ventes subventionnées dans le but de permettre à chaque élève de se voir remettre ses trois livres d'enseignement élémentaire (lecture, calcul, éveil) : chaque livre était distribué gratuitement dans les écoles (200 F CFA étaient toutefois demandés pour assurer l'entretien et la réparation du livre qui devait être rendu au professeur en fin d'année). Depuis 2000, les missions de l'INEADE ont sensiblement changé du fait de la mise en vigueur du programme Assistance Technique à l'Approvisionnement Durable en matériel Didactique (ATADMD). Ce programme est une sous-composante du PDEF financé par un crédit du Fonds Nordique de développement qui comporte trois axes : la production de soixante titres de manuels parascolaires, l'accompagnement et l'encadrement des maisons d'édition locales chargées précisément de concevoir et de produire ces manuels parascolaires, et, enfin, la consolidation des compétences des agents de l'INEADE en matière d'ingénierie éditoriale et des agents de la division de l'Administration générale et de l'Équipement (DAGE) en matière de passation des marchés. Dans ce cadre, les seize agents de l'INEADE, répartis dans cinq différents bureaux, sont

² Propos recueillis lors d'un entretien avec le secrétaire général des NEAS en novembre 2003.

aujourd'hui essentiellement chargés de veiller à l'application de la politique d'approvisionnement durable en matériels didactiques, de contrôler la conformité des manuels avec les curricula et les normes déterminées par le Ministère de l'Education nationale et de définir des cahiers des charges pédagogiques et techniques d'ouvrages scolaires et parascolaires pour le préscolaire, l'élémentaire, le moyen et le secondaire à éditer par les privés. L'INEADE organise la compétition entre les 17 maisons d'édition sénégalaises concernées par ce programme et décide l'attribution des marchés : ainsi, en 2002-2003, la production de nouveaux livres de lecture, de calcul et un livre du maître dans les six langues nationales pour le Cours d'initiation (CI) a été confiée aux Editions des Ecoles Nouvelles Africaines du Sénégal (EENAS), principales concurrentes des NEAS sur le marché du livre scolaire. En effet, cette jeune et petite maison d'édition (elle n'a été créée qu'en 1996 et n'emploie que huit personnes) a su dès sa création, faire le choix d'une spécialisation dans la production de livres scolaires. Avec une production qui s'élevait en 2002 à 77 titres, et malgré une activité éditoriale très variable d'une année à l'autre, elle peut donc aujourd'hui concurrencer la plus grande maison d'édition sénégalaise et gagner un marché de plus de 70 titres, ce qui va encore dans le sens d'une profonde restructuration du secteur de l'édition au Sénégal.

2.1.2. De nouvelles maisons pour revitaliser le secteur ?

Les années 90 ont ainsi vu l'apparition de nouvelles maisons sur la scène de l'édition du livre au Sénégal. Quatre d'entre elles – les Editions Feu de brousse, Falia Production Enfance, les Editions Papyrus et le Nègre international – ont été créées par des écrivains qui, souhaitent s'appuyer sur leur renommée pour participer activement au développement du secteur de l'édition au Sénégal et « mettre fin au monopole des maisons d'édition du Nord » sur le marché du livre au Sénégal.

Les Editions Feu de Brousse ont été créées en 1998 par Amadou Lamine Sall à l'occasion de la première rencontre internationale de poésie : les éditions Feu de brousse sont alors un département de la Maison de la Poésie Internationale. Elles sont donc à l'origine spécialisées dans l'édition de poésie, pari ambitieux mais difficile à tenir surtout dans un pays du Sud. Aussi depuis 2001, les éditions

Feu de brousse ont décidé de diversifier leur production : si la priorité reste l'édition de littérature générale et la volonté de « trouver une voix à la poésie », la maison d'édition propose de plus en plus d'ouvrages scolaires et didactiques. Il s'agit pour elles aussi, dans le cadre du programme ATADMD, de se rendre éligibles sur le marché du scolaire. Le catalogue des éditions Feu de brousse propose ainsi cinq titres de littérature générale (dix autres sont déjà prévus pour le second semestre 2004) et 23 titres d'ouvrages destinés aux préscolaires. Les ouvrages de littérature sont tirés à 1000 exemplaires en moyenne et vendus entre 1500 et 5000 F CFA. La principale difficulté rencontrée par les éditions Feu de brousse est, selon leur directeur, le manque de manuscrits de qualité. En effet, la maison d'édition, qui mène depuis sa création une politique de coédition avec de nombreuses maisons du Nord (le CIRAD, les Ecrits des forges, les Trois rivières, Le Corbet...), ne rencontre pas de réelles difficultés de financement et parvient, surtout à partir de la seconde édition à réaliser un bénéfice en légère progression. En outre, les éditions Feu de brousse bénéficient d'un réseau de diffusion et de distribution relativement important : leurs ouvrages sont disponibles via l'agence de distribution Sud communication dans les librairies sénégalaises, les centres culturels régionaux et par le biais de l'Orange bleue éditeur, un consortium d'éditeurs de poésie, au Québec, en Belgique et au Luxembourg.

Les éditions Feu de brousse mais aussi Le Nègre international créé en 1997 par le poète Elie Charles Moreau, et qui n'ont encore publié qu'un seul recueil de poésie, sont en quelque sorte venues occuper un terrain sur lequel s'étaient jusque là illustrées les éditions Maguilen. Cette maison d'édition a également été fondée par un écrivain en 1989, et même par le Président de l'Association des écrivains du Sénégal, Aliou Badara Bey. Doté d'un capital de 20 Millions de F CFA, les éditions Maguilen se fixèrent pour objectifs la promotion du livre par la production de pièces de théâtre et de recueils de poèmes, la promotion de jeunes auteurs et l'amélioration des échanges culturels par une participation aux foires, biennales, expositions et autres. Elles ont joué un rôle essentiel dans le secteur du livre jusqu'au milieu des années 90 période à laquelle la maison suspend ses activités faute de moyens. Elle était en effet exclusivement financée par des subventions de l'Etat sénégalais, de la fondation CEE/ACP, de l'AGECOOP, du fonds d'aide et de

coopération, de la Communauté française de Belgique et de la francophonie, organisations qui ont considérablement réduit leurs aides en faveur du développement de l'édition du livre au Sénégal ces dernières années. Les éditions Maguilen ont donc à leur actif une dizaine de monographies, tirées en moyenne à 5400 exemplaires et cherchent aujourd'hui un nouveau souffle notamment en militant pour une augmentation substantielle du fonds d'aide à l'édition sénégalais qui leur permettrait de poursuivre leurs activités dans les domaines particulièrement difficiles de l'édition de théâtre et de poésie.

Les éditions Khoudia, fondées par l'écrivaine Aminata Sow Fall dans le cadre du Centre Africain d'Echanges et d'Animation Culturelle (le CAEC, ONG sénégalaise créée en 1988), sont dans la même situation. Créées dans le but de relever le niveau intellectuel des populations ; de développer la culture, de promouvoir des écrivains et de contribuer au développement du livre par son édition et sa diffusion, le CAEC et la maison d'édition qui lui est associée, se lancent dans la production d'une littérature de jeunesse essentiellement. Le catalogue des éditions Khoudia compte ainsi cinq titres dans la collection « roman », imprimés en France, en Belgique ou en Italie ; deux titres dans la collection « traditions » qui propose des retranscriptions des récits de tradition orale ; un titre dans la collection « fruits verts » qui doit regrouper des écrits d'adolescents pour les adolescents. Il faut également signaler l'existence d'un titre dans la collection « CAEC université », de trois recueils de poésie et de trois titres hors collection réalisés en coopération avec une maison d'édition canadienne : les *Ecrits des forges*. Depuis 1996, les éditions Khoudia n'ont pas publié bien que le marché de la littérature jeunesse soit relativement porteur au Sénégal. De nouveaux acteurs se sont donc positionnés sur ce terrain : c'est le cas notamment de Falia Productions Enfance.

Ainsi, la structure Falia Productions Enfance a été créée en 1995 par la poétesse Fatou Ndiaye Sow. Elle a pour but de promouvoir les activités de jeunesse en particulier de l'Enfance : elle a donc des activités dans les domaines de la production littéraire, de l'édition, de l'audiovisuel et du cinéma. Plus concrètement, Falia Productions Enfance organise :

- la collecte et la création de contes, de récits, de poèmes pour enfants, ainsi que leur diffusion en cassettes audio et cassettes vidéo
- une mise en édition de livres illustrés à partir de banques de données issues du patrimoine culturel africain.
- « elle favorise la pérennisation des valeurs sénégalaises et africaines de sociétés et de civilisation »

Dans le cadre de son activité d'édition de livres, Falia Productions Enfance a également pour objectif d'étudier les possibilités qui s'offriront à elle pour exploiter un créneau aussi porteur que la bande dessinée : elle s'appuie pour cela sur les nombreux contes et légendes africains, et met un accent particulier sur le développement de relations avec les pays de la sous-région pour mieux consolider l'intégration africaine qui constitue un facteur d'union incontournable, pour l'unité culturelle du continent. De fait, FPE a déjà publié six titres (les deux premiers tirés à 3000 exemplaires et les quatre suivants à 4000 exemplaires chacun) : il s'agit essentiellement de contes, de petites nouvelles, de poésie et de théâtre. Cette maison d'édition très prometteuse (elle a d'ailleurs obtenu le soutien de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et a bénéficié du fonds d'aide à l'édition sénégalais) qui vise à devenir le leader du secteur de l'édition de jeunesse, la seule véritablement spécialisée dans ce domaine. Comme se plaît à le dire sa Directrice « Falia Production Enfance n'édite que pour les enfants ; Falia Production Enfance édite des livres écrits par les adultes pour les enfants ou par les enfants pour les enfants. »

Une autre maison d'édition est porteuse de nombreux espoirs au Sénégal. Il s'agit de l'une des deux maisons d'édition non dakaroise du Sénégal : les Editions Xamal. C'est en 1993 que l'Imprimerie Xamal fondée à Saint-Louis en 1986 par le sénégalais d'origine belge, Aboubakar Diop décide de relever le défi de l'édition. Xamal est depuis l'une des plus dynamiques du secteur avec une production annuelle d'un peu moins d'une dizaine de titres en moyenne dans des domaines aussi divers que le livre de jeunesse, les ouvrages scientifiques, la critique littéraire, les NTIC ou les livres politiques. Les Editions Xamal ont ainsi édité à ce jour plus de 70 titres et ont obtenu en 1997 le Grand Prix du président de la République. Pourtant la maison d'édition rencontre de réelles difficultés et de

l'aveu de leur directeur continue de publier aujourd'hui mais souvent à perte (un tirage relativement faible de 500 exemplaires et une politique des prix qui consiste à multiplier par trois le coût de l'impression ne leur permettent pas d'avoir une marge bénéficiaire. » Si M. Diop reste optimiste malgré le bilan financier plutôt négatif qu'il dresse de sa maison et poursuit son action quasi militante en faveur du développement du livre au Sénégal, et du livre sénégalais à l'étranger. En effet, il souhaite et influe la mise en place d' « une politique véritable de soutien et d'appui aux éditeurs ». Il regrettait par exemple début 2002, que « la Foire du livre ou même le Grand prix littéraire du chef de l'État n' [aient] pas pour effet l'achat systématique de livres. L'écrivain primé reçoit un grand prix doté d'environ 2 millions de F CFA, mais l'éditeur, lui ne perçoit rien et aucune politique d'accompagnement telle qu'achat systématique d'exemplaires pour les bibliothèques n'est mise en place. En outre, on ne constate aucune ruée vers les librairies pour acheter le livre primé » du fait de l'absence de promotion médiatisée du livre au Sénégal. Sous l'impulsion de l'Association des éditeurs sénégalais et des discussions entamées avec la nouvelle Direction du Livre et de la Lecture, cette situation est en train de changer ce qui stimule la création de nouvelles maisons d'édition au Sénégal. La dernière en date a été créée dans la ville de Thiès : il s'agit de la maison d'édition Khadimal Mustapha qui semble vouloir se spécialiser dans l'édition de manuels scolaires et de littérature jeunesse.

Enfin, une maison d'édition est spécialisée dans l'édition juridique au Sénégal : les Editions Juridiques Africaines (EDJA). Elles éditent trois types de produits : des périodiques, un catalogue et des ouvrages. Ainsi, les EDJA publient depuis 1987 un bimestriel (devenu trimestriel) de droit sénégalais tiré en 1000 exemplaires et le journal *Lex*, un journal d'annonces légales et d'informations juridiques qui a pour mission de « faire connaître le droit aussi bien aux administrateurs qu'aux administrés » tiré en 1500 exemplaires. En 1993, EDJA se lance dans l'édition d'ouvrages au travers de deux collections : « les codes annotés » et « tout ce qu'il faut savoir sur ». Malgré quelques problèmes de régularité dans la parution des périodiques, les EDJA voient leur production augmenter de manière régulière (3 à 4 nouveaux titres par an) et jouissent d'une

certaine notoriété sur l'ensemble du continent africain : les Editions Juridiques Africaines offrent aujourd'hui 40 titres.

2.2. L'édition du livre scientifique au Sénégal

2.2.1. Les instituts et centres de recherche

Dès 1916, il existe des publications scientifiques au Sénégal : les Annuaires et Mémoires du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'AOF remplacés en 1918 par le Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'AOF. Mais c'est avec la création de l'IFAN que l'édition scientifique sénégalaise et africaine va connaître une véritable diffusion. En effet, dès sa création en 1936 l'Institut Français d'Afrique Noire (devenu en 1966 Institut Fondamental d'Afrique Noire) inscrit dans ses missions « d'effectuer, de susciter et de promouvoir des travaux scientifiques se rapportant à l'Afrique noire ; d'assurer la publication et la diffusion des études et des travaux d'ordre scientifique se rapportant à sa mission ». Il se dote donc en 1937 d'une cellule éditoriale qui assure dès 1939 la publication du *Bulletin de l'IFAN* et des *Notes africaines*. Le rôle du Bulletin est essentiellement de publier et de diffuser des études originales relatives à l'Afrique noire. Ces études sont le plus souvent en français, mais peuvent être en anglais ou dans d'autres langues. A partir de 1954, le Bulletin est divisé en deux séries. Les domaines traités dans la série A concernent principalement la géologie, la géomorphologie, l'écologie, la botanique, la zoologie, la physique et la médecine. Ceux de la série B se rapportent surtout à la préhistoire et à la protohistoire, à l'histoire, à la géographie humaine, à l'islamologie, aux sciences sociales, à la linguistique et à la littérature négro-africaine. Les Notes africaines sont pour leur part destinées à assurer la liaison entre l'IFAN et ses nombreux correspondants disséminés à travers le monde. Elles publient en français des articles de vulgarisation et des notes d'information accessibles à un large public. L'IFAN publie également depuis 1939 des non périodiques : les Mémoires de l'IFAN in-4°, des initiations puis à partir de 1963 Initiations et Etudes africaines in-8°, des Catalogues puis à partir de 1964 Catalogues et documents in-8°, des Instructions sommaires et des publications diverses (seuls certains articles de Mémoires collectifs sont dans une langue autre

que le français). Toutes ces publications ont permis à l'IFAN de jouir d'un crédit relativement important dans le monde de la recherche internationale avec des abonnés dans l'ensemble du monde. Mais dans les années 80, l'Institut rencontre d'importantes difficultés financières (le budget du service des publications n'est encore aujourd'hui que de 1 Million de F CFA) qui conduit le service des publications a quasiment suspendre son activité pendant près de 10 ans (1985-1996) : l'irrégularité et la faiblesse des parutions dans cette période ont conduit à une défidélisation des abonnés de l'IFAN et à une importante perte de clientèle. Depuis 1996, et malgré la professionnalisation de l'édition à l'IFAN qui bénéficie désormais de l'équipement PAO de l'Unité de Micro Informatique Editoriale (UMIE), le service des publications de l'IFAN édite peu (moins d'un document par an et des périodiques qui paraissent toujours aussi irrégulièrement) et gère surtout la vente des stocks de revues et d'ouvrages produits par l'IFAN dans ces années fastes. D'autant que les publications de l'IFAN ne bénéficient d'aucune véritable politique de promotion et de diffusion tant au niveau national, qu'international.

Les Presses Universitaires de Dakar sont peut être un peu moins mal loties. Créées en 1988 par arrêté rectoral, les PUD ont pour mission de mettre en œuvre la politique éditoriale de l'Université Cheikh Anta Diop. Elles se sont donc spécialisées dans l'édition d'ouvrages de caractère général ou spécialisés, de manuels et de cours, de thèses et de mémoires, de documents administratifs universitaires, d'annales, de revues, des bulletins de l'UCAD. Elles proposent également de réaliser des travaux (ouvrages d'intérêt scientifique ou didactique) pour des particuliers à titre onéreux : en effet, les PUD qui ne bénéficient que de 8 millions de F CFA de budget de fonctionnement, cherchent à s'autofinancer avec la vente des produits de ses activités. Les PUD, dont le personnel est composé de huit personnes (qui peuvent également s'appuyer sur des stagiaires), ont édité à ce jour cinq titres à 750 exemplaires en moyenne. Mais malgré le prix relativement modéré des ouvrages (jamais plus de 3000 F CFA) et des perspectives de coédition avec les éditions Karthala notamment, force est d'admettre que l'activité des PUD ne lui permet pas aujourd'hui de véritablement se positionner sur le marché de l'édition du livre scientifique au Sénégal.

2.2.2. Le CODESRIA

Le Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique (Council for the Development of Social Science Research In Africa ou CODESRIA) siège à Dakar depuis 1973 et joue un rôle prépondérant dans le secteur de l'édition scientifique au Sénégal. L'objectif principal des publications du CODESRIA est, en effet, comme le rappelle Félicia Oyekami, le chef du département des publications et de la communication, « d'alimenter une plateforme de dissémination des savoirs en sciences sociales produits par les chercheurs africains avec l'intention de contribuer au développement de l'Afrique ». Il s'agit pour cette organisation non gouvernementale principalement subventionnée par les Américains et les Suédois, d'enrichir et de coordonner l'échange d'idées entre chercheurs africains et non africains en mettant le travail des chercheurs africains à la disposition des pays d'Afrique et d'ailleurs : « il s'agit de faire la jonction intellectuelle entre les sous-régions africaines et entre l'Afrique et le reste du monde, de relever le défi de la fragmentation des savoirs à travers les barrières linguistiques, régionales, disciplinaires, générationnelles et de genre en Afrique ». Pour cela, le CODESRIA publie dans les quatre principales langues de travail du continent africain : l'anglais, le français, le portugais et l'arabe. Le département des publications du CODESRIA compte treize personnes sur l'ensemble de la chaîne. En effet, ce département est au début et à la fin du processus de publication des ouvrages : de la réception des manuscrits à leur diffusion en passant par leur évaluation par des pairs, leur édition, leur composition et leur impression sous forme de livres, périodiques, monographies et documents de travail. Chaque année, ce sont 10 à 12 nouveaux titres d'ouvrages qui sont produits par le CODESRIA dont la production totale s'élève à ce jour à 190 documents dont 83 en français, 6 titres de périodiques et 2 bulletins (en français et en anglais)³. Le chiffre des ventes s'élevait à 20938 \$ en novembre 2002 pour un tirage moyen de 1500 exemplaires pour les ouvrages. La liste des destinataires des périodiques suffit à rendre compte de l'importance de l'activité éditoriale du CODESRIA : 2458 pour le bulletin anglais, 1448 pour le bulletin français, 1160 pour Afrique et développement, 158 pour Identité, Culture et Politique, 158 pour la revue africaine des Affaires

³ Pour connaître le détail de la production du CODESRIA se référer au tableau en annexe

internationales, 158 pour la revue africaine de sociologie, 430 pour Afrika Zamani en Afrique, en Europe et aux Etats-unis. Ces chiffres ne tiennent pas compte des distributions spontanées : le CODESRIA distribue gratuitement 30 à 40% de sa production aux bibliothèques de recherche, aux facultés et aux centre de recherche africains. En outre, il assure sa promotion dans les foires et grandes réunions internationales : le CODESRIA a ainsi su se doter d'un réseau de diffusion performant, ce qui est encore trop rare au Sénégal : c'est donc à juste titre que le CODESRIA peut envisager de devenir le grand éditeur scientifique sénégalais voire ouest-africain.

2.2.3. ENDA éditions

Environnement et Développement du Tiers Monde (Enda-tm), a été fondé en 1972 à Dakar à la suite de la première conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (conférence de Stockholm). Il s'agissait alors d'un programme conjoint du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, de l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification et de l'Organisation Suédoise pour le Développement International. Enda-tm s'est constituée le 27 juin 1978 comme organisation internationale à caractère associatif et à but non lucratif. Elle a pour objectif d'articuler la réalité du terrain à la réflexion, l'action à la recherche et à la formation des acteurs du développement en fonction de leurs besoins. Cela impliquait donc que le produit de la réflexion articulée à l'action puisse être édité, diffusé. C'est pourquoi la première revue créée par Enda sous l'appellation *Environnement africain* est née en 1974 : cette revue existe encore aujourd'hui et paraît régulièrement en anglais et en français. Par la suite la production éditoriale s'est diversifiée avec la création de plusieurs collections qui tentent de répondre à la question centrale pour Enda : comment articuler les exigences de l'environnement avec celles du développement ? Ces collections ont connu des fortunes diverses : on peut citer *Gouvernement africain*, *Etudes et recherches* (études initiales ou recherches issues des études sur le terrain, 230 numéros parus à ce jour) ou *Initiation aux technologies* et *Documents tiers-monde* (qui ne paraissent plus aujourd'hui). Enda propose aussi une collection bandes dessinées et de romans photos en français et en langues nationales. Une des grandes réussites d'Enda en matière d'édition est la collection *Clair de lune*

(comme substitut à la veillée villageoise), éditée en collaboration avec l'IFAN à partir de 1996 : il s'agit d'une collection bilingue français/langues nationales qui comprend déjà 8 numéros illustrés (français et wolof, français et joola, français et seerer, français et pulaar) et dont le premier titre de contes wolofs est l'une des meilleures ventes d'Enda. L'organisation édite également énormément de dépliants et de brochures dans le but d'atteindre le plus grand nombre (prévention SIDA dans une dizaine de langues africaines notamment). Le catalogue d'Enda présente aujourd'hui une centaine de titres disponibles (sur un total de plus de 200 titres) et s'enrichit de cinq nouveaux titres par an en moyenne. Le tirage moyen est de 2000 exemplaires, 5000 pour le retraitage de « best sellers » : en tant qu'ONG, Enda ne se soucie pas de la rentabilité financière de ses publications et publie en fonction de leur rentabilité pédagogique, et de leur intérêt intellectuel. Les prix sont pour leur part modulables en fonction du public cible : s'ils n'excèdent pas 7500 FCFA (2000 F CFA en moyenne) au Sénégal, ils peuvent atteindre 15 000 ou 20 000 F CFA sur le marché des pays du nord. En outre, 25% de la production d'Enda sont distribués gratuitement : le bilan financier d'Enda édition est donc négatif sans que cela puisse remettre en cause ses activités. Enda joue d'ailleurs un rôle essentiel auprès des différents acteurs du secteurs : elle met à leur disposition ses infrastructures techniques et son savoir-faire en matière d'édition et œuvre plus généralement pour l'émergence de nouvelles compétences et le transfert des savoirs.

2.3. Les éditeurs occasionnels : l'exemple de la Librairie Claire Afrique

La librairie Claire Afrique mène depuis sa création une politique d'édition. Cette entité du diocèse de Dakar fondée en 1951 a commencé par éditer une revue en 1957 avant de se lancer dans l'édition occasionnelle de livres d'histoire, de finance, de gestion, d'économie et de droit du travail. Claire Afrique a également publié de beaux livres d'art et de voyage. L'édition n'est pour la librairie et le diocèse de Dakar qu'un moyen de diversifier ses sources de revenus tout en « palliant le manque de certains livres se rapportant à des sujets spécifiques au Sénégal ou à l'ouest africain [...] ». La plupart de ces éditions ont été abandonnées lorsque des maisons d'édition ont élargi leur champ de publications africaines et

lorsque des maisons africaines d'édition se sont implantées au Sénégal » (p 9 entretien) et en concourant à « l'épanouissement de la personne humaine ». Le catalogue des éditions Claire Afrique compte ainsi une trentaine de titres dont la série des Goorgoorlou (*Hée way copain*, *Goorgoorlou et la dévaluation*, *Goorgoorlou pour la dépense quotidienne*) qui a eu un certain retentissement.

C'est donc dans la même optique que les éditions Claire Afrique développent aujourd'hui des titres en édition scolaire et en littérature jeunesse : elles peuvent s'appuyer sur le marché constitué par les écoles privées catholiques pour lesquelles un manuel à 7500 ou 8500 F CFA n'est pas encore un obstacle à l'achat. En 2003, la maison d'édition a publié deux livres de jeunesse et projette l'édition d'un manuel de mathématiques et d'un recueil de contes wolofs.

Une analyse du secteur de l'édition du livre d'expression française au Sénégal révèle donc l'existence de plus d'une quinzaine de structures éditoriales. Celles-ci sont de tailles différentes et vont de la petite et moyenne maison d'édition à la grande entreprise en passant par les cellules éditoriales d'organismes nationaux et internationaux et d'instituts et centres de recherche. Leur production est très diversifiée : livres pour enfants, livres pédagogiques(notamment des manuels pour le primaire et le secondaire, des livres d'enseignement techniques, des livres de référence et des usuels), des livres de littérature générale, des périodiques, des ouvrages à caractère juridique, des livres religieux. Mais quelque soit leur dimension ou leur production, ces structures ont toutes des besoins de financement très importants qui peuvent constituer un obstacle au maintien et à la croissance de leurs activités. D'autant que les réalités socio-économiques, linguistiques et culturelles du Sénégal ne sont pas toujours favorables au développement de la demande en livres de langue française. A cela viennent s'ajouter des problèmes structurels liés à la faiblesse des réseaux de diffusion et de distribution au Sénégal et à une politique du livre encore trop timide comme nous allons le voir dans une seconde partie.

II. Les problèmes de l'édition sénégalaise

1. Limites socio-économiques, linguistiques et culturelles au développement de la demande et de la production

Le Sénégal est un pays en voie de développement d'une superficie de 196 722 km², situé en Afrique de l'ouest⁴. Sa langue officielle est le français. Limité au Nord par la Mauritanie, au Sud par les deux Guinée (Bissau et Conakry), à l'Est par le Mali et à l'Ouest par l'océan Atlantique, le Sénégal est traversé en son centre par la Gambie : il est donc ouvert à de multiples influences ethniques et linguistiques. Le Sénégal est connu pour son rayonnement culturel en Afrique et dans le monde, particulièrement au sein de la francophonie. Ancienne capitale de l'AOF, très tôt en contact avec les pays du Nord, le Sénégal compte parmi ses fils de grands hommes de culture tels que le Président-poète, membre de l'Académie française, Léopold Sédar Senghor. Celui-ci est à l'origine de la mise en place des premières politiques du livre au Sénégal qui ont permis la naissance et le développement d'une industrie culturelle.

1.1. Démographie, emploi et revenus

De 3 millions d'habitants en 1960, la population du Sénégal passe à 5 millions en 1976, 7 millions en 1988 et 10,1 millions aujourd'hui. Cette population est caractérisée par :

- une croissance rapide de près de 2,8% par an malgré une mortalité encore élevée. Elle devrait baisser à partir de 2005 suite aux politiques de populations menées mais si ces taux sont maintenus, la population doublera tous les 25 ans.

⁴ Pour une présentation globale, en quelques chiffres du Sénégal voir tableau en annexe

- la jeunesse qui est à la fois un atout et un défi: 56% de la population a moins de 20 ans (50% de – de 16 ans). Cela pose le problème de la scolarisation, de l'emploi et du chômage.
- une répartition inégale de la population. D'un point de vue spatial les densités varient de 51 habitants/km² à l'ouest et au centre, à 5 à 30 habitants au km² à l'est. De même les disparités entre villes et campagnes s'accroissent. De 23% de taux d'urbanisation en 1960, on est passé à 42% en 1966 et à près de 48% aujourd'hui. De plus la répartition de la population urbaine témoigne d'un déséquilibre considérable entre l'agglomération dakaroise (près de 3 millions d'habitants) et les autres villes du pays. Enfin, le sex ratio de cette population est favorable aux femmes (52% de la population).

Comme nombre de leurs voisins africains, les Sénégalais ont un niveau de vie relativement faible avec un revenu annuel moyen inférieur à 180\$ et un revenu national brut par habitant de 470\$ en 2002. En effet, l'économie sénégalaise s'est appuyée pendant longtemps sur le secteur primaire (18% du produit intérieur brut), avec le développement de la culture de l'arachide. Avec les cycles de sécheresse, la détérioration des termes de l'échange et les difficultés du pays à s'adapter aux mécanismes nouveaux de relation intervenus dans le monde, l'économie nationale a traversé des crises de plus en plus profondes. Malgré l'héritage relativement favorable d'infrastructures matérielles et sociales dans le contexte de l'Afrique de l'ouest en 1960, le Sénégal est resté fondamentalement agricole. Dans la période 1979-1983 à 1989-1992, le taux de croissance du PIB chute même de 3,8% à 1,7%. Et malgré l'apport de secteurs comme la pêche et les phosphates, le contexte généralement défavorable des richesses intérieures, le caractère extraverti de l'économie et une politique financière inadaptée conduisent le gouvernement à négocier avec les institutions de Brettons Wood un programme d'ajustement structurel. Des années après, la persistance des dysfonctionnements a abouti à la dévaluation du franc CFA (en 1994). La baisse des revenus par tête d'habitant qui en résulte a fait régresser le Sénégal du groupe des pays à revenus intermédiaires à celui des pays à faibles revenus. Toutefois un assainissement de l'économie se dessine (le taux de croissance en 2000 était de 5,5%) qui permet de mobiliser les ressources nationales et de rassurer les partenaires nationaux. Il s'agit de maintenir

les acquis pour que l'école et par ricochet l'industrie du livre sénégalaise, profitent de cette tension nouvelle

Le marché du livre au Sénégal est donc un marché étroit (population relativement peu nombreuse et à faible pouvoir d'achat). La situation linguistique ainsi que le niveau d'alphabétisation sont également des obstacles au développement d'une industrie du livre au Sénégal.

1.2. La situation linguistique : le français et les langues nationales

Le faible taux d'alphabétisation de la population sénégalaise a longtemps constitué le principal frein au développement du livre et de la lecture au Sénégal : ce taux qui s'élevait encore à 27% en 1993 est aujourd'hui de 38%. Cette situation tend à s'améliorer depuis la mise en place d'une nouvelle politique éducative dans le cadre du IXème plan de développement du Sénégal. Conformément aux options de ce Plan qui s'inscrivent dans l'optique de la mise en place d'un cadre macro-économique viable, mettant l'accent sur l'amélioration continue de la compétitivité de l'économie, le développement humain durable et la bonne gouvernance, le Gouvernement a l'intention au cours des prochaines années d'accélérer la croissance, en créant pour le secteur privé un environnement plus propice à ses activités, en mettant en oeuvre entre autres des programmes ambitieux à moyen et long termes visant à mettre en valeur les ressources humaines. L'éducation et la formation qui sont des enjeux importants dans tout processus de développement, constituent à cet égard une priorité pour le Gouvernement sénégalais qui y consacre plus de 30% du budget de l'Etat.

Ainsi, le nombre d'écoles, de collèges, de lycées et d'enfants scolarisés a considérablement augmenté ces dernières années⁵. Le Sénégal compte en 2003 :

- 469 établissements d'éducation préscolaires
- 5670 sections d'enseignement élémentaire
- 6215 classes d'enseignement moyen et secondaire général

Quant aux taux de scolarisation, ils ont également connu une augmentation significative. Toutefois les chiffres renforcent l'inégalité de la répartition des

⁵ Voir tableaux en annexe

populations scolarisées selon les régions. Ainsi, en 2003, pour un taux national de scolarisation de 75,8%, les régions de Ziguinchor, Kolda, Tamba et Dakar présentent les plus forts taux avec respectivement 100,9%, 96,5%, 88,3% et 85,2%. Les régions de Djourbel et Kaolack sont moins bien loties présentant des taux de scolarisations de 46,8% et 51,8%. L'amélioration de ces chiffres est en partie due à l'introduction des langues nationales dans le système éducatif sénégalais qui prend de mieux en mieux en compte la situation socio-linguistique du Sénégal. En effet, le système éducatif sénégalais a longtemps été victime d'une politique linguistique manquant de franchise de même que l'organisation du secteur du livre fondé sur l'édition du livre d'expression française se révèle profondément inadaptée au marché sénégalais.

Ainsi, comme nombre de pays africains, le Sénégal est caractérisé par le multilinguisme de sa population : on dénombre une vingtaine de langues et dialectes, sans parler des patois et des variantes locales qui sont extrêmement nombreux au Sénégal. Et si le français est la langue officielle du pays, le Haut Conseil de la Francophonie ne reconnaissait comme francophones en 1993 que 720 000 sénégalais, soit un peu moins de 15% de la population de cette année. Le rapport population francophone/population totale n'a pas vraiment évolué et l'on estime à environ 13,5% la part de la population effectivement capable de lire, d'écrire et de tenir une conversation en français. L'Etat sénégalais reconnaît depuis 1971, à côté du français langue officielle, six langues nationales : le wolof, le pulaar, le seerer, le mandinka, le joola et le sooninke. Le tableau suivant rend compte de la distribution entre ces six groupements ethniques » de la populations et de la distribution de la population entre ces six langues :

	DISTRIBUTION DES ETHNIES	DISTRIBUTION DES LANGUES
WOLOF	43,7%	70,9%
PULAAR	23,2%	24,1%
SEERER	14,8%	13,7%
MANDINKA	4,6%	6,2%
JOOLA	5,5%	5,7%
SOONINKE	3,5%	1,4%

Dans les centres urbains, le wolof est véritablement en situation hégémonique où il est parlé par près de 90% de la population. Le wolof s'est effectivement imposé comme la langue du commerce notamment et de la communication interethnique. De plus en plus aujourd'hui le wolof est présent dans les médias (radio, télévision,) et dans l'environnement écrit (affiches publicitaires, inscriptions sur les bus et les cars) des sénégalais. Le wolof et le pulaar sont les premières langues nationales à avoir bénéficié de la mise en place d'une politique linguistique au Sénégal et leur transcription a été codifiée dès 1972. L'actuel Président du Sénégal, M. Abdoulaye Wade en a d'ailleurs été un des principaux acteurs, lui qui, au sein de la Fédération des étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), a publié en 1959 le premier syllabaire en wolof, *Ijjib wolof*, qui servira de base à la transcription officielle.

Enfin, on ne peut nier l'existence d'une population arabophone au Sénégal relativement nombreuse puisque l'on considère à l'INEADE qu'entre 20 et 30% de la population sénégalaise est capable de lire et d'écrire en langue arabe du fait de l'existence d'un enseignement coranique très développé et comprenant l'apprentissage systématique de l'arabe à des niveaux toutefois divers.

L'ensemble de ces locuteurs en langues nationales et en arabe pourrait donc représenter pour le secteur du livre, un marché beaucoup plus important que le marché constitué par la population francophone sénégalaise. Mais ce n'est que relativement récemment que les langues nationales et l'arabe font l'objet d'une revalorisation et d'une véritable promotion : si le français reste pour nombre de Sénégalais la langue clé de la réussite, liée à la possession des richesses et des honneurs, de plus en plus de mesures sont prises aujourd'hui pour inverser le rapport de force entre la langue officielle et les langues nationales et certains acteurs de l'industrie du livre ont compris l'importance des enjeux du développement d'une production en direction de ces populations.

Toutefois, il existe un autre frein au développement du livre au Sénégal : il s'agit de ce que nous identifions sous les termes de faible motivation à la lecture et de faible pénétration de la culture du livre dans les foyers sénégalais. En effet, si les journaux et revues rencontrent un énorme succès auprès de la population (masculine) sénégalaise, force est d'admettre que les Sénégalais lisent en général

peu. Leur faible pouvoir d'achat en est bien sûr une raison mais l'on remarque également que l'acte de lecture n'est quasiment jamais envisagé comme un plaisir : les demandes en livres sont essentiellement des demandes utilitaires (livres scientifiques et techniques, livres inscrits au programme). On lit pour apprendre dans le cadre du travail ou de l'école, mais presque jamais pour se détendre ou « s'évader ». D'ailleurs, il semble que le Sénégalais n'en aurait pas le loisir, c'est du moins ce que nous dit un instituteur sénégalais, interrogé au cours d'une enquête sur la lecture et qui met en accusation le mode de vie africain : « Il y a la promiscuité qui est un élément qui rend difficile la concentration dans un livre et la lecture. Quand à la maison on n'a pas assez de place, on est trop nombreux, vous ne pouvez pas lire ; il y a ça et puis nos mœurs africaines. Ceux qui restent africains, ils n'ont pas le temps matériel de lire, à la maison vous avez un tas de gens qui viennent vous voir au moment où vous pouvez lire, un parent, un ami, des gens que vous ne connaissez même pas, ils viennent vous empêcher littéralement de travailler. » Le livre, lui, n'est pas encore tout à fait entré dans les mœurs et il n'est pas rare de voir même des étudiants vous avouer qu'ils n'ont jamais ouvert un livre en dehors de l'école, du lycée ou de l'université. Là encore, il semble urgent de voir l'Etat s'investir dans la sensibilisation de la population au livre et à la lecture à travers des campagnes de promotion par exemple et surtout par le développement des réseaux de bibliothèques qui reste insuffisant pour permettre à tous d'avoir la possibilité d'accéder au livre, comme nous allons le voir à présent

2. Faiblesses des réseaux de diffusion et de distribution

Les responsables des différentes structures éditoriales rencontrés n'ont de cesse de le répéter : le principal problème de l'édition du livre au Sénégal est celui de la diffusion et de la distribution. En effet, qu'il s'agisse de la distribution commerciale du livre assurée au Sénégal essentiellement par les deux grandes librairies dakaroises et par l'Agence de Distribution de Presse (ADP), ou du réseau de bibliothèques, force est d'admettre que l'édition du livre ne bénéficie pas sur le territoire national de conditions de circulation, de diffusion et de distribution favorables.

2.1. Les librairies et le réseau de diffusion commerciale du livre

Ainsi, la distribution commerciale du livre au niveau national connaît un certain nombre de difficultés qui la freinent considérablement : la concentration des infrastructures à Dakar et la quasi absence de tout circuit de distribution dans les zones rurales n'en sont pas les moindres. La distribution du livre au plan international est extrêmement réduite et le très haut coût des envois postaux décourage toute initiative dans ce sens. Enfin, les difficultés liées aux crédits et à l'obtention des devises, l'importance des taxes douanières (bien qu'il revienne souvent moins cher d'importer un livre de France que de tenter de le produire soi-même) posent de réels problèmes à l'importation de livres. Toutefois il faut dès à présent signaler qu'un acquis important vient d'être enregistré avec, la suppression totale en 2002 de la TVA sur les livres (alors que tous les autres produits sont taxés à 18%). Mais rappelons également que le Sénégal ne figure pas sur la liste des pays ayant ratifié l'accord de Florence sur l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel (contrairement à des pays comme la Côte-d'Ivoire, le Cameroun, le Burkina Faso, le Niger ou la Tunisie).

ADP est donc le leader du marché dont il détient à peu près 1/3. Cette filiale du groupe Nouvelle Messagerie de la Presse Parisienne, est présente sur le terrain depuis 1941. L'entreprise distribue l'essentiel de la presse importée (Le Monde, Le Figaro, Paris Match...) et le 1/3 de la presse nationale dont le quotidien Le Soleil. Elle a créé en 1982 un département librairie représentant 40% de son chiffre d'affaires, soit environ 500 millions de F CFA, dont 400 millions reviennent aux livres scolaires. A Dakar, ADP détient près de 75% du réseau de distribution et au niveau national, elle dispose d'un représentant dans chaque chef lieu de département. Elle approvisionne donc en gros la quasi-totalité des petites structures de distribution (et même des plus importantes) : la librairie Claire Afrique, les Quatre vents, la chaîne de grands magasins Score, les stations services, les kiosques ADP et même le réseau informel de distribution constitué par les librairies par terre sur lesquelles nous reviendrons.

Les librairies Claire Afrique et Quatre vents détiennent pour leur part environ 1/3 du marché. S'il ne nous a pas été possible d'obtenir le moindre

renseignement sur la librairie Quatre vents, l'activité de Claire Afrique montre qu'une part très importante du chiffre d'affaire (50%) est réalisée grâce aux manuels scolaires (elle distribue en effet une part importante des livres du programme sénégalais et la totalité de ceux du programme français enseigné au Sénégal) et à la papeterie (25%). Il faut également noter que ces achats étant surtout réalisés au moment de la rentrée scolaire, c'est entre septembre et décembre que la librairie réalise la quasi-totalité de son chiffre d'affaires annuel. Créée en 1951 par le vicariat apostolique de Dakar, à l'initiative du Père Courier, la librairie Claire Afrique a conservé ses objectifs initiaux : elle essaie de répondre aux besoins culturels de la population et de participer à sa formation en mettant à sa disposition des ouvrages de qualité. Elle ne s'est donc jamais contentée de vendre des livres religieux. Les 500 m² de la librairie du centre ville (et la nouvelle librairie de l'université qui occupe à peu près la même surface) sont partagés en une dizaine d'espaces thématiques : Afrique, universitaire, religieux, jeunesse, vie pratique, communication, bande-dessinée, littérature générale, livre scolaire et papeterie. Bien sûr, le livre français tient une place essentielle dans les fonds du magasin et représente 94% du chiffre d'affaires (les ouvrages en langues nationales ne représentent que 1%). La librairie Claire Afrique distribue les ouvrages de la quasi-totalité des maisons d'édition sénégalaises auprès de sa clientèle principalement constituée de particuliers : des étudiants et des élèves, des touristes, des fonctionnaires et des cadres (la vente au détail représente en effet, 67,2% du chiffre d'affaires de Claire Afrique).

Mais un certain nombre de structures d'édition ont fait le choix d'assurer elles-mêmes leur diffusion. C'est le plus souvent le cas dans l'édition scientifique ou l'édition pratiquée dans les organismes internationaux : nous avons eu l'occasion d'en parler précédemment au sujet du CODESRIA, d'ENDA et jusqu'à une certaine période, ce fut également le cas de l'IFAN. Les éditions Khoudia ont pour leur part monter leur propre réseau par la diffusion très large de leur catalogue tant au niveau national qu'international et surtout par la création dans les locaux du CAEC d'une librairie. Elle pratique aussi une politique de ventes par dépôts dans les autres librairies sénégalaises et dans les infrastructures culturelles. C'est également le cas des NEAS² qui disposent dans leurs locaux d'un magasin où

leurs clients peuvent venir directement s'approvisionner en livres. Les EENAS, EDJA et Xamal tentent elles aussi de palier les insuffisances du réseau de distribution sénégalais par la vente directe et la vente par dépôts. Comme le souligne Aboubakar Diop des éditions Xamal, faute de véritable politique dans ce domaine, chaque éditeur doit imaginer des solutions aux problèmes posés par la diffusion du livre : « je voudrais vous dire et même marteler que le problème principal que nous avons est celui de la diffusion-distribution du livre aussi bien au Sénégal, qu'en Afrique et en dehors du continent. Je vais vous donner un exemple. Le directeur commercial de CEDA qui est aussi un distributeur de la sous-région m'expliquait hier que pour 9 cartons de livres qu'il a fait venir d' Abidjan pour la Foire du livre de Dakar qui ont une valeur approximative de 1 million de FCA, il a dû payer 250 000 FCFA de frais de transit. Ceci freine la diffusion du livre dans la sous-région. Il n'existe pas de frais de douane sur les livres au Sénégal. J'ai un ami qui dirige une société incluant le transit et je veux le sensibiliser parce que lui-même est grand amateur de livres afin qu'il rencontre les éditeurs et imagine un mode de transport avec des tarifs préférentiels pour réduire les charges de fret »⁶. Une intervention de l'Etat semble donc encore une fois s'imposer pour permettre un véritable développement de l'industrie du livre au Sénégal.

2.2. Insuffisances des réseaux de bibliothèques

Afin de palier les insuffisances du réseau de diffusion et de distribution commerciale, le secteur de l'édition devrait pouvoir s'appuyer sur les réseaux de bibliothèques pour assurer une partie de la diffusion de la production tout en constituant un marché fiable pour les maisons d'édition locales. Mais, malgré l'existence d'un projet ambitieux de réseau national de bibliothèques élaboré dans les années 70, de nombreuses bibliothèques restent à construire (au premier rang desquelles la Bibliothèque Nationale dont le texte de création date de 1976 et a fait l'objet d'une loi adoptée en mars 2002, mais dont les fonctions ont été provisoirement confiées aux Archives Nationales), à développer ou à moderniser pour leur permettre de jouer un rôle actif dans la promotion du livre et de la lecture.

⁶ Propos recueillis lors d'un entretien avec M. Diop en octobre 2003

2.2.1. Les bibliothèques de lecture publique

Le plan initial prévoyait une bibliothèque publique centrale à Dakar, des bibliothèques publiques régionales, des bibliothèques départementales, des bibliothèques d'arrondissement et des bibliothèques villageoises. Mais le réseau institutionnel s'est arrêté aux dix bibliothèques régionales, aux bibliothèques ouvertes au sein des Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive (CEDEPS) dans les départements et aux 16 centres de lecture et d'animation culturelle (CLAC). Ceux-ci sont nés d'une initiative de l'Agence de la francophonie et du ministère de la culture pour la promotion de la lecture en milieu rural. Ces centres ont pour objectifs de favoriser le désenclavement des communautés rurales en y créant des structures d'accès aux livres et aux moyens actuels d'information ; de développer en milieu rural des foyers d'échange et de formation dans le domaine de l'éducation, de l'alphabétisation, de la santé, de l'agriculture, de la technologie, de la littérature, etc. ; de permettre l'épanouissement des cultures locales. Il existe actuellement deux réseaux de CLAC : l'un dans la région de Thiès (7 CLAC) et l'autre à Kolda (9 CLAC).

En outre, l'ASBAD a mené en 2001 une enquête concernant les bibliothèques de lecture publique au Sénégal [1]. Les données ont été recueillies auprès de 102 bibliothèques à travers 10 régions et 30 départements. Est appelée bibliothèque de lecture publique « une institution qui rassemble, de façon impartiale la documentation, sous quelque forme que ce soit, que nécessite la vie des individus et des groupes. Elle ordonne cette documentation, la rend facile d'accès et joue un rôle actif dans sa diffusion et son utilisation. Elle est gratuite et ouverte à tous indistinctement » [1, p5].

Il existe trois types de bibliothèques de lecture publique au Sénégal : les bibliothèques relevant des collectivités locales (23%), celles relevant de l'Etat (42%) et celles nées d'initiatives privées. Ces dernières se créent soit avec l'appui de structures de coopération comme le SCAC de l'Ambassade de France, CAURIS, AFVP, Aide et action, soit sous l'impulsion d'organismes culturels comme l'UNESCO et d'ONG, soit à partir d'initiatives d'associations religieuses ou communautaires. Le rapport d'enquête fait apparaître des bibliothèques souvent sous-équipées et inorganisées, l'absence de locaux dédiés et vétustes, des fonds

documentaires rarement renouvelés, l'absence ou la faiblesse des budgets d'acquisition. Il insiste également sur le déséquilibre de la répartition des structures en faveur de Dakar : 45 des 102 bibliothèques sont en effet situées dans la région de Dakar et concentrent 60% des fonds documentaires disponibles.

Ainsi, 49 900 000 F CFA ont été alloués en 2000 à l'ensemble des bibliothèques de lecture publique sénégalaises, dont 48,72% aux bibliothèques dakaroises (24 315 000 F CFA). Mais dans la majorité des cas, il n'existe quasiment pas de budget d'acquisition : les dons sont la principale source d'accroissement des collections. De fait, les bibliothèques n'ont acheté que 5137 documents en 1999, 8322 en 2000 alors que les dons en 1999-2000 représentaient 51 991 documents. Le problème qui se pose alors est celui de l'inadaptation de ces documents aux publics auxquels ils sont destinés. 8387 lecteurs ont été recensés au plan national dont 93,98% dans les seules régions de Dakar, Saint-Louis et Ziguinchor (soit 8003 lecteurs). Il s'agit en majorité d'élèves et d'étudiants (79,3%) et de fonctionnaires et de membres de professions libérales (12,4%). Les chômeurs et les artisans représentent un peu moins de 5% des lecteurs des bibliothèques publiques tandis que les jeunes enfants en sont quasiment exclus du fait de l'inadaptation des structures et des fonds documentaires.

2.2.2. Les bibliothèques scolaires, les bibliothèques d'études et les bibliothèques spécialisées

Les bibliothèques scolaires sont véritablement le maillon faible du réseau documentaire national. L'absence de textes régissant et organisant les bibliothèques scolaires n'a pas manqué de jouer à la défaveur de ce secteur. Cette situation préjudiciable fait l'objet de redressement dans le cadre des deux programmes que sont le Programme de partenariat pour l'efficacité de l'Ecole sénégalaise qui touche l'école élémentaire et le Programme éducation de qualité pour tous financés par la banque mondiale. L'INEADE travaille en outre à l'élaboration d'un fonds type pour les bibliothèques scolaires du primaire et du secondaire. Il est également question de créer à terme une bibliothèque de classe dans chaque classe : c'est dire les nouveaux marchés qui s'ouvriront pour les maisons d'édition sénégalaises si ces projets sont menés à leur terme.

Les bibliothèques d'études et les bibliothèques spécialisées sont des structures universitaires ou dépendantes d'instituts de recherche. Il y en a environ 250 au Sénégal. La plus prestigieuse est incontestablement la bibliothèque centrale de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, qui dans le cadre d'un programme de renforcement du système documentaire de l'enseignement supérieur a été entièrement rénovée. Elle joue aujourd'hui le rôle de point focal dans la nouvelle politique documentaire commune, avec ses riches collections, son système de gestion automatisée, les services diversifiés et de qualité offerts au public. Elle dispose de budgets d'acquisition conséquents mais ses principaux fournisseurs restent des fournisseurs étrangers : il y a donc, là encore un marché porteur sur lequel des maisons d'édition locales devraient tenter de se positionner.

3. Insuffisances et acquis de quarante ans de politique du livre au Sénégal

L'Etat sénégalais a très tôt mis en place un certain nombre de structures et un cadre législatif destinés à favoriser et à encadrer le développement d'une industrie nationale du livre. Ces diverses mesures s'inscrivent plus particulièrement depuis l'Année internationale du livre (1972) dans le cadre de la mise en œuvre progressive d'une véritable politique nationale du livre, moderne et ambitieuse. Ainsi, la fondation des NEA, la récente création d'une Direction du Livre et de la Lecture (DLL) au sein du Ministère de la Culture ou l'élaboration d'un projet de loi sur le livre répondent explicitement à la volonté politique de « réaliser l'équilibre entre les politiques éducatives et culturelles de l'Etat et le développement industriel du secteur de l'édition » [7, p.10]

3.1. Du premier plan de développement du livre (1961-1964) à l'Année internationale du livre (1972)

Le premier gouvernement du Sénégal indépendant a immédiatement souhaité mener une politique volontariste, favorable à l'ancrage d'une culture du livre au Sénégal. Ainsi, dès 1961, un plan de développement du livre et de la lecture par le biais de l'éducation est mis en place. Celui-ci prévoyait de faire de la

lutte contre l'analphabétisme un combat national dont les premières étapes devaient être la scolarisation de plus de 50% des enfants d'âge scolaire et la multiplication des établissements d'enseignement primaire, secondaire et supérieur. A cela s'ajoutaient la création de bibliothèques et d'espaces de lecture dans tous le pays, l'inscription au programme de la création d'une Bibliothèque Nationale, le développement de l'édition nationale et particulièrement l'organisation d'un cadre juridique de l'édition, la mise en place d'une politique pour une meilleure diffusion du livre et le développement des métiers du livre. L'augmentation de la population alphabétisée et scolarisée devait donc naturellement s'accompagner de l'acquisition de l'habitude de lecture, de la promotion du livre auprès de la population et de la mise en place d'un secteur porteur de l'édition : le livre était ainsi considéré comme un véritable facteur de développement économique, social et culturel. Pourtant aucune politique nationale du livre n'a été élaborée dans les années soixante qui puisse permettre la réalisation de ce vaste programme et ce n'est qu'à partir du début des années soixante-dix que le Sénégal se donne timidement les moyens de ses ambitions en mettant en place un cadre juridique et institutionnel du secteur du livre.

3.1.1. Le Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur

Certes, dès son accession à l'indépendance, le Sénégal a illustré sa volonté de protéger les droits moraux et patrimoniaux des auteurs, et donc d'encourager et de promouvoir la création littéraire nationale en signant la Convention de Berne sur la protection des œuvres littéraires et artistiques dans le texte révisé à Bruxelles le 26 juin 1948 avec effet à partir du 25 août 1962. Mais c'est en 1972, à la faveur de l'Année internationale du livre parrainée par l'UNESCO que cette prise de position est réaffirmée avec l'adoption de la Loi n° 72-40 du 26 mai 1972 portant création et organisation du Bureau Sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA) placé sous la responsabilité d'un directeur nommé par le gouvernement et de la Loi n° 73-52 du 4 décembre 1973 relative à la protection du droit d'auteur. L'Etat sénégalais, sous l'impulsion de son Président Léopold Sédar Senghor a ainsi voulu se doter d'un organe qui puisse garantir la création des artistes et des écrivains en veillant à la protection du droit à la propriété de l'œuvre. Pour mener à bien sa mission, le BSDA peut s'appuyer sur les huit chapitres de la Loi n°73-52 qui

traitent respectivement de l'objet, de l'étendue et des bénéficiaires du droit d'auteur ; du transfert du droit d'auteur ; des œuvres cinématographiques et radiophoniques ; des contrats d'auteur ; de la durée de la protection ; du champ d'application de la loi. Si un dépliant a bien été élaboré par le BSDA à l'intention du public pour l'aider à se familiariser avec un domaine nouveau, les atteintes nombreuses et croissantes au droit d'auteur (piraterie, contrefaçon) rendent aujourd'hui nécessaire une plus large sensibilisation des intéressés ainsi qu'un renforcement du système de protection. Le BSDA a à cet effet élaboré un nouveau texte de loi sur le Droit d'auteur et le Droits voisins qui est actuellement dans le circuit d'adoption, et dont la vulgarisation devrait passer par une traduction dans les langues nationales, des enregistrements sur cassettes audio, des sketches diffusés à la télévision et diverses autres animations. Enfin, ayant constaté que l'inefficacité relative du BSDA ou du moins sa faible activité était essentiellement due à un manque de moyens, la Banque Mondiale va financer en partie la restructuration et le renforcement de tout le dispositif de protection des droits d'auteurs. Rappelons que le Sénégal a également signé la Convention universelle sur le droit d'auteur.

3.1.2. Le Conseil supérieur du livre

En 1972 encore, le Sénégal s'est doté d'un Conseil supérieur du livre par le décret n° 72-1316 du 31 octobre 1972 portant création et organisation du Conseil supérieur du livre. Selon l'article 2 de celui-ci, le CSL avait pour principales missions :

- d'organiser toute réunion en vue d'étudier les problèmes que posent l'édition et la diffusion du livre, ainsi que le développement de la lecture ;
- de donner aux pouvoirs publics son avis sur les questions relatives à l'édition et à la diffusion du livre ;
- de favoriser la création de bibliothèques publiques ;
- de promouvoir une campagne pour la création d'une industrie sénégalaise du livre et de développer la publicité, tant au Sénégal qu'à l'étranger, en faveur des publications sénégalaises ou des ouvrages traitant des réalités sénégalaises ;
- d'inspirer une politique de publicité en faveur du livre dans la presse, la radio ou par tout autre moyen d'information de masse, et d'orienter cette politique

vers les éditeurs et libraires bénéficiant d'un réseau de distribution touchant surtout les pays du Tiers-Monde.

Mais, le Conseil ne semblait pas être à la hauteur de ses ambitions : il ne s'est réuni que deux fois en 1973 et en 1981 et dès 1983, un comité de 9 membres était chargé de la reprise du décret. Leur travail a abouti à la rédaction d'un avant projet de décret portant création et organisation d'un Conseil National de la Promotion du Livre, qui n'a jamais vu le jour. Toutefois, en 2002, le projet de loi sur le livre mentionne dans son article 3, l'institution auprès du ministère de la Culture d'un Conseil national du livre chargé du suivi de l'application de la loi et le projet de décret qui l'accompagne précise que le Conseil a pour mission :

- de conseiller le gouvernement pour l'application et la mise en œuvre de la loi sur le livre ;
- d'assurer la concertation entre les intérêts et les efforts de l'Etat, de ses partenaires et du secteur privé en vue du développement soutenu et démocratique des activités nationales d'édition de fabrication et de diffusion du livre ;
- de formuler des politiques, des plans et des programmes concernant la promotion du livre et les soumettre à l'Etat, à ses partenaires et au secteur privé ; d'appuyer par tous les moyens l'application de ces plans et programmes lorsqu'ils sont retenus ;
- de servi d'instance de consultation et de conciliation pour tout ce qui a trait à la politique du livre et à son application, son évaluation et son actualisation.

Ce CNL servirait donc de lieu de dialogue entre le secteur public et le secteur privé et est fortement attendu des représentants de maisons d'édition rencontrés au cours de nos recherches. En effet ces derniers souhaitent être plus régulièrement sollicités afin de permettre un véritable ajustement de la politique du livre à la résolution des problèmes du secteur ce à quoi semble d'ailleurs tout à fait disposer la nouvelle DLL.

3.1.3. Législation et réglementation

La création relativement précoce de ces infrastructures s'est accompagnée de la mise en place d'un cadre juridique favorable au développement du secteur du livre. En matière d'infrastructures, la législation et la réglementation concernent

les imprimeries, les Nouvelles Editions Africaines, les bibliothèques et le dépôt légal. Celui-ci est en effet institué par la Loi n° 76-30 du 9 avril, tandis que le décret n°76-493 du 5 mai 1976 porte création et organisation d'une Bibliothèque Nationale et que le décret n° 76-494 du 5 mai 1976 porte création et organisation d'un réseau national de bibliothèques publiques. L'importation et la vente au Sénégal des produits imprimés, livres et brochures ou des produits et matières destinés à l'impression des livres sont également régis par une série de textes concernant les conditions d'importation, les prix et les taxes. Ainsi, en 1971, trois lois ont été votées portant exemption de taxes à l'importation en faveur des livres: La Loi n° 71-58 du 2 novembre 1971 portant exemption de la taxe forfaitaire (6,2%) représentative de la taxe sur les transactions à l'importation en faveur des livres ; la Loi n° 71-59 du 2 novembre 1971 portant exemption de la taxe de statistique (4%) à l'importation en faveur des livres et la Loi n° 71-50 du 2 novembre 1971 portant exemption de la taxe sur le chiffre d'affaire (15%) à l'importation en faveur des livres. En outre, selon l'arrêté ministériel n° 1552/MEF/DGED du 9 février 1984, le papier destiné à l'impression du livre au Sénégal est exonéré des taxes douanières. Toutefois, le timbre douanier (5% du prix CFA) est imposé sur le papier et l'encre et les autres intrants (plaques, films, etc.) sont soumis au régime normal de la taxation douanière ce qui rend encore très chère la production du livre sénégalais sur le territoire national. On distingue ici une des limites de la politique du livre sénégalaise (lesquelles sont encore plus criantes en matière d'encouragement à la création, de promotion du livre et de la lecture et de soutien à l'édition nationale), telle qu'elle a été menée jusqu'à un passé très récent. En effet, la création en 2001 d'une Direction du Livre et de la Lecture, et les premières actions menées par celle-ci (la proposition d'une loi sur le livre notamment) augurent aujourd'hui d'un nouvel essor de l'industrie du livre et d'une promotion véritable de la lecture au Sénégal.

3.2. Réajustement de la politique du livre : l'action de la nouvelle Direction du Livre et de la Lecture

3.2.1. La DLL

En 2001, la Direction du Livre et de la Lecture remplace l'ancienne Direction des Bibliothèques au Sénégal. Elle est chargée selon le décret n° 2000-947/MCC/ portant organisation du Ministère de la Culture et de la Communication :

- d'étudier toutes les questions relatives à la création, à l'édition, à l'impression, à la diffusion, à la distribution commerciale du livre, au développement des bibliothèques et, de manière générale à la promotion du livre et de la lecture ; de contribuer aux travaux d'études et de recherche relatifs aux différents secteurs du livre et de la lecture ;
- d'apporter l'impulsion et la coordination nécessaires au secteur du livre pour une rationalisation des moyens et une optimisation des résultats ;
- d'oeuvrer pour la promotion des écrivains sénégalais et de leurs œuvres ;
- d'appuyer le développement des publications en langues nationales ;
- de suivre et promouvoir la formation, le perfectionnement, l'insertion et la réinsertion dans les métiers du livre ;
- de développer et coordonner le réseau national des bibliothèques publiques et des CLAC (Centre de Lecture et d'Animation Culturelle) et de participer ainsi à l'aménagement culturel du territoire.

Pour couvrir tous les aspects de la chaîne du livre, l'organisation de la DLL compte un Service Général regroupant les missions transversales de la DLL, et trois divisions : la Division de l'économie du livre qui suit toutes les questions relatives à l'évolution du secteur « marchand » de la chaîne du livre ; la Division de la promotion des lettres et de la lecture qui doit mettre en œuvre la politique nationale de promotion des lettres et du développement de la lecture ; et la Division des bibliothèques publiques qui coordonne la mise en place d'un réseau national de bibliothèques au niveau régional, départemental et communal, grâce à un partenariat dynamique entre l'Etat, les collectivités locales et les partenaires au développement. A ces différents niveaux, la DLL mène des actions de prospection, de collecte et d'exploitation de statistiques nécessaires à l'évaluation de la

politique nationale du livre, de développement des activités et manifestations diverses pour promouvoir la création, le livre et la lecture, en milieu urbain mais surtout en milieu rural. Elle met également en œuvre une politique de soutien à l'édition endogène de livres : élaboration de textes législatifs et réglementaires intéressant le secteur du livre, soutien financier à la commercialisation du livre, aide à l'accès au crédit...)

Par ses missions et son organisation la DLL s'est mise en parfaite conformité avec les préceptes de l'Unesco qui a élaboré depuis la fin des années 90, un certain nombre de documents de cadrage pour la mise en place de politiques nationales du livre dans les pays du Sud. Ainsi, selon Alvaro Garzón la définition d'une politique nationale du livre doit naturellement donner lieu à l'élaboration et à l'adoption d'une « loi relative au livre » [1]. Ainsi, la jeune DLL sénégalaise a déjà produit un projet de loi sur le livre visant à compléter et à parfaire l'arsenal législatif et réglementaire déjà en place depuis le début des années 1970.

3.2.2. La loi sur le livre

Lors de la journée mondiale du livre (23 avril 2002), le Conseil Supérieur du Livre a en effet eu à étudier et adopter une Loi sur le livre que la DLL avait soumise à son approbation. Celle-ci fut ensuite officieusement présentée au Conseil d'Etat pour « tester sa réaction » selon la Directrice du livre et de la lecture, Mariétou Diongue Diop.

L'article 1er de la Loi sur le livre rappellent les objectifs visés par la politique sénégalaise du livre. On peut y lire que « la création, la production, l'impression, l'édition, la commercialisation, la distribution, la promotion et la diffusion du livre quel que soit le support sont déclarées activités d'intérêt national et font en conséquence l'objet d'une politique nationale dont les buts sont les suivants :

1. Stimuler la créativité et promouvoir la publication d'œuvres d'auteurs sénégalais afin que la production nationale d'ouvrages s'appuie sur le travail intellectuel des Sénégalais ;
2. Accroître et améliorer la production nationale d'ouvrages afin que le secteur de l'art graphique et l'édition répondent aux besoins culturels et éducatifs du pays,

- compte dûment tenu des considérations de qualité, de quantité, de prix et de variété, et assurent la présence du livre sénégalais sur les marchés internationaux ;
3. Favoriser la libre circulation du livre sénégalais sur le territoire national et à l'extérieur des frontières par des tarifs préférentiels, des formalités réduites et des plans de promotion de la lecture ;
 4. Assurer la défense du patrimoine littéraire, bibliographique et documentaire de la nation par le maintien et le développement d'un système national de bibliothèques et d'archives, et par le dépôt légal ;
 5. Protéger les droits moraux et patrimoniaux des auteurs et des autres créateurs de la chaîne du livre par la mise en oeuvre de la législation nationale et l'application des conventions et normes internationales ;
 6. Instituer un système de crédit et un régime fiscal préférentiels pour favoriser la production du livre.
 7. Mettre en place une politique de formation et d'éducation continue pour les travailleurs du secteur national de l'édition, la teneur de cette loi de la fabrication du livre et de la diffusion ;
 8. Développer une stratégie nationale de promotion de la lecture, d'accès au livre et à l'information, et de renforcement du réseau de bibliothèques, d'archives et de centres de documentation, ainsi que de librairies et points de vente des publications de toute nature ;
 9. Encourager la culture du livre et de la lecture par l'intermédiaire des médias et par la participation à des manifestations nationales et internationales de promotion ainsi qu'aux initiatives tendant à l'intégration régionale ou mondiale ;
 10. Soutenir le secteur national de l'édition, y compris le système de bibliothèques et le réseau de librairies, pour assurer la fourniture de matières premières, de capitaux, d'équipements et de services qui garantissent le développement soutenu et démocratique de la culture du livre et de la lecture. »

Le Conseil d'Etat semble aujourd'hui tout à fait disposer à adopter une telle loi, dont la mise en œuvre devrait véritablement permettre de sortir l'édition sénégalaise de la crise dans laquelle elle s'enfonce depuis plusieurs années déjà. En effet, qu'il s'agisse de promouvoir l'offre de publications, de développer la demande et les habitudes de lecture, de contrôler les éditions ou de protéger les

droits d'auteur, la Loi sur le livre fait des propositions concrètes tenant compte des problèmes traversés par le secteur du livre et des insuffisances de la politique du livre menée jusque là au Sénégal.

3.2.3. Propositions pour un développement réel du secteur du livre au Sénégal

3.2.3.1. *Encouragement à la création*

La création devrait ainsi bénéficier d'un allègement des charges fiscales, la loi prévoyant que les droits d'auteurs et de traduction perçus par les auteurs, les illustrateurs et les traducteurs sénégalais ou domiciliés dans le pays au titre de livres publiés au Sénégal soient exonérés de l'impôt sur le revenu. En effet, il est difficile pour les auteurs sénégalais de vivre de leur plume, voire de tirer un quelconque bénéfice de leur activité de création. La loi va donc dans le sens d'une professionnalisation des auteurs. De manière plus large, la DLL œuvre en faveur d'un rafraîchissement de l'ensemble des mécanismes d'encouragement à la création. Ainsi, une réévaluation du Grand Prix du Président de la République pour les Lettres lancé depuis 1990, est envisagée. Ce prix, le plus important au Sénégal, a pour but « d'honorer et de récompenser, dans le domaine des Lettres, l'écrivain sénégalais ou étranger résidant au Sénégal qui se sera le plus distingué par la qualité d son œuvre ; de stimuler la créativité littéraire ; de promouvoir le développement des Lettres ; de contribuer à renforcer le rayonnement littéraire et culturel du Sénégal ». Mais les 2 000 000 de Francs CFA versés chaque année au lauréat sont loin de suffire à la réalisation de ces objectifs. D'autant qu'il n'existe au Sénégal qu'un seul autre prix, le prix du BSDA, récompensant une année sur deux les auteurs et les artistes. Mariétou Diongue Diop propose donc la diversification des prix grâce aux concours d'autres départements de l'Etat, de mécènes, d'élus locaux, d'ONG, d'organismes culturels sénégalais, etc. « pour stimuler non seulement les auteurs en français mais également en langues nationales, les écrivains et illustrateurs pour enfants... »⁷

3.2.3.2. *Soutien à l'édition*

⁷ Propos recueillis lors d'un entretien avec Mariétou Diongue Diop en octobre 2003

En ce qui concerne le développement de l'offre de publications, la Loi sur le livre propose que les institutions bancaires et financières offrent chaque année des lignes de crédit à des conditions favorables quant aux montants, aux garanties, aux taux d'intérêt et aux délais, qui permettent d'accroître et d'améliorer la production et la diffusion de livres et autres publications mais aussi de pérenniser un certain nombre de structures à l'existence éphémère faute d'un financement initial adapté. Elle souhaite également que les maisons d'édition qui se consacrent exclusivement à l'impression, à l'édition ou à la publication de livres, de même que les librairies et les agents littéraires, soient exonérés de l'impôt sur le revenu pendant leurs dix premières années d'activité. Le texte vise donc à limiter la volatilité des structures en leur permettant de stabiliser leur activité et de faire face en toute quiétude à l'amoncellement de factures et à la multiplication des frais qui accompagnent le démarrage de toute entreprise et en particulier dans le secteur à hauts risques du livre. Déjà, le Fonds d'aide à l'édition est en constante augmentation (d'une valeur de 20 millions de francs CFA en 2002, il passe à 40 millions en 2003) et permet la publication d'une douzaine de titres en moyenne par an.

La loi vise également à faciliter la circulation des livres au Sénégal et à détaxer les intrants entrant dans l'édition et la fabrication du livre. Les coûts de fabrication et d'impression du livre constituent aujourd'hui le principal objet de mécontentement des éditeurs interrogés qui souhaitent vivement une « sénégalisation » totale de la production des livres. Ainsi, « les importations d'originaux, de photographies, de pellicules, de gravures et autres éléments susceptibles de reproduction, de matières premières, de facteurs de production, de machines et d'équipements destinés à l'impression ou à l'édition de livres seront-elles aussi exonérées de l'impôt sur le revenu », tandis que « les livres imprimés et édités au Sénégal bénéficieront de tarifs postaux préférentiels ou réduits, conformément à la législation nationale et aux accords postaux internationaux, et circuleront librement »

Enfin, le projet de loi sur le livre prévoit une normalisation de l'édition au Sénégal : il s'agit en effet de professionnaliser le secteur et d'en finir avec une forme d'édition « artisanale » qui contribue à dévaloriser l'image de l'édition à

l'échelle nationale et internationale, et donc à faire fuir les investisseurs, les acheteurs potentiels et les auteurs. De fait, il est souhaitable que « tout livre imprimé ou édité au Sénégal [porte] les indications suivantes : le titre de l'ouvrage, le nom de l'auteur ou du directeur de publication ou du traducteur, le numéro de l'édition, les lieux et date d'édition, le nom et le domicile de l'éditeur et le numéro international normalisé du livre (ISBN), le nom de l'imprimeur et la date d'impression. Aucun ouvrage ne pourra bénéficier des avantages prévus par la loi s'il ne porte pas ces indications, si celles-ci sont incomplètes ou inexactes ou s'il est imprimé, édité ou reproduit sans autorisation ou en violation de la loi. » De même, dans le souci d'une plus grande protection des droits des auteurs, l'enregistrement de « tout livre imprimé ou édité au Sénégal » au BSDA ainsi que de « tous les contrats éditoriaux (contrats d'impression, d'édition, de coédition, de traduction, de distribution, de représentation littéraire et autres [qui] devront être conclus par écrit » est obligatoire et conditionne la jouissance des avantages prévus par la loi.

3.2.3.3. *Promotion du livre et de la lecture*

La promotion du livre et de la lecture est également une priorité de la DLL et la Loi sur le livre fait à ce titre deux propositions. La première concerne la médiatisation du livre : « les médias offriront des tarifs publicitaires préférentiels ou réduits ainsi que des espaces promotionnels en vue de la diffusion des livres imprimés ou édités au Sénégal ». La place accordée au livre dans les médias est encore trop faible bien que l'on puisse noter l'existence de deux émissions télévisuelles : « Regards », émission bimensuelle animée par Sada Kane et « L'esprit et les lettres » à la programmation beaucoup plus sporadique. A la radio également un certain nombre d'amoureux du livre propose chaque semaine des programmes littéraires : C'est le cas notamment de Mme Fatou Fall Gueye, responsable de la Division de la promotion des lettres et de la lecture à la DLL, sur Radio Dounia tous les dimanches ou de Raphaël Ndiaye, responsable de l'édition à ENDA, sur RTS. La seconde innovation proposée par la Loi est celle contenue dans l'article 20 du projet de décret d'application : « Le gouvernement après consultation du Conseil national du livre, fera l'acquisition, à l'intention du réseau de bibliothèques publiques, d'un pourcentage minimal raisonnable de la première

édition de tout ouvrage imprimé et édité dans le pays qui, par sa valeur culturelle ou son intérêt scientifique et technique, enrichit la bibliographie nationale. Un crédit figurera chaque année dans la loi des finances de manière à ce que cette politique d'acquisition de livres nationaux à l'intention des bibliothèques publiques soit appliquée régulièrement et que les ressources budgétaires augmentent d'année en année. » L'application d'une telle proposition serait une aubaine pour les bibliothèques publiques sénégalaise en souffrance faute de budget d'acquisition et dont les fonds, souvent essentiellement constitué de dons, ne font pas l'objet de politique d'acquisition pertinente. Les bibliothèques deviendraient ainsi des vitrines de la production littéraire et scientifique sénégalaise et offriraient à leurs lecteurs des collections renouvelées et diversifiées. Mais il est également question pour la DLL d'encourager des recherches sur la lecture, d'organiser des concours de lecture dans les écoles, dans les quartiers, de créer des clubs de lecture et surtout de développer et de soutenir l'organisation d'évènements multiples autour du livre : le succès de la Foire Internationale du Livre et du matériel didactique de Dakar (FILDAK) qui est organisée en alternance avec le Salon national du Livre, doit aujourd'hui lui permettre de mieux se positionner au plan international et conduire à l'organisation de nouveaux évènements au plan national.

III. Des solutions alternatives au développement du secteur du livre au Sénégal

1. Soutenir l'édition en langues nationales

1.1. Nouveaux besoins, nouveaux marchés pour l'édition sénégalaise

1.1.1. La politique linguistique sénégalaise : quelle place pour les langues nationales ?

1.1.1.1. Premières initiatives privées en faveur du développement des langues nationales

Si dès 1937, Léopold Sédar Senghor alors député au Parlement français, lance l'idée d'introduire les langues nationales dans l'enseignement public, c'est dans le milieu associatif et avec les premières ONG que cette idée connaît ses premières formes de concrétisation. Ainsi, en 1954, l'ONG catholique Caritas-Sénégal met en place des classes d'alphabétisation en wolof. Et en 1959, la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF) publie depuis Grenoble une méthode d'enseignement du wolof comportant un modèle pour la transcription et l'orthographe de cette langue nationale. Cet ouvrage se veut être une contribution à la conservation et à l'enrichissement du patrimoine culturel sénégalais. Cette transcription est élaborée en caractères latins, mais comme le souligne ses auteurs : « il serait parfaitement imaginable dans un pays comme le Sénégal d'introduire l'alphabet arabe compte tenu de la majorité musulmane de la population et du taux de fréquentation de l'école coranique par les enfants ». Mais c'est surtout dans les milieux pulaarophones que les activités visant à la promotion des langues nationales se multiplie. Majoritaires nulle part mais prédominants dans les régions sub-nationales, les locuteurs du pulaar et autres variantes de cette langue se dénombrent à plus de 25 millions à travers l'Afrique de l'Ouest, du Sénégal au Cameroun septentrional. Les Peuls sont un groupe ancien de bergers, et

donc un peuple essentiellement nomade qui s'est dispersé à travers les régions de savane de l'Afrique centrale et occidentale, et s'est ensuite sédentarisé dans certaines zones par le biais de la conversion religieuse et de conquête politique. Ils ont aussi émigré vers un certain nombre de pays d'Afrique et plusieurs villes d'Europe, du Moyen Orient et d'Asie du Sud. A partir de la fin des années 1950, cette expérience de tradition culturelle forte et de statut de minorité donna naissance à une revitalisation culturelle. En 1955, l'Union pour la Solidarité et l'Entraide (USE) édite l'un des premiers journaux en pulaar, *Bamtaare*, consacré au développement. En 1958, un sénégalais locuteur du pulaar qui vivait au Caire depuis vingt ans, publia un roman en langue pulaar — *Ndikkiri Joom Moolo*, ou « Ndikkiri le fils aîné, un Guitariste ». L'auteur choisit d'écrire dans une transcription latine de la langue plutôt que l'« ajam » habituel ou transcription basée sur l'arabe, déjà en usage restreint depuis plusieurs années parmi l'élite religieuse.

Bien que truffé d'erreurs typographiques que les correcteurs de manuscrits égyptiens n'avaient manifestement pas pu détecter, le livre acquis progressivement un culte de lecture à travers la diaspora peul. Ce genre d'enthousiasme contribua à donner naissance à un mouvement d'alphabétisation en pulaar et de renouveau culturel parmi ceux vivant au Proche Orient. De là, l'initiative s'étendit jusqu'en France, et en 1964 prit la forme au Sénégal de l'*Association pour la Renaissance du Pulaar* (ARP), une organisation regroupant des locuteurs du pulaar d'outre-mer et ceux vivant dans les zones urbaines du Sénégal, qui souhaitaient voir leurs enfants se familiariser davantage avec leur propre culture. Au cours des années suivantes, l'ARP — stimulée en partie par la propagation des programmes d'alphabétisation en langues nationales et en partie par la menace de l'adoption du wolof comme langue officielle pour le pays — orienta ses énergies à promouvoir des centres d'alphabétisation locaux en pulaar au Sénégal même. Des centaines de centres de ce genre ont été créés durant les cinq années qui ont suivi — des centres subventionnés par les structures gouvernementales ou des projets officiels de développement, mais aussi créés en grand nombre sur initiative des communautés locales elles-mêmes. En revanche, les normes de qualité étaient typiquement d'un

niveau bas ; les systèmes d'écriture utilisés étaient extrêmement variés, et la documentation de post-alphabétisation était très rare.

Enfin, certains partis politiques, tels que le Parti Africain de l'Indépendance, le Rassemblement National Démocratique (RND) et le Parti Démocrate Sénégalais (PDS), tentent de faire des langues nationales la langue de la communication politique : slogans et discours en langues nationales, campagnes d'alphabétisation de masse, traduction d'ouvrages...

1.1.1.2. *Premières mesures politiques*

Devenu Président du Sénégal indépendant, Senghor prend enfin des mesures concrètes et donne des orientations plus précises à la politique linguistique sénégalaise. En effet, en 1971, est adoptée une loi portant orientation de l'éducation nationale. La même année, le décret n° 71-566, relatif aux transcriptions des langues nationales est publié, il sera complété en 1972 par le décret n°72-702. En 1976, dans une déclaration au Colloque sur les relations entre les langues négro-africaines et le français, Senghor rappelle que « la promotion des langues nationales est un des objectifs majeurs du gouvernement sénégalais car il s'agit de fournir à nos langues les moyens d'être des langues modernes, susceptibles de véhiculer les sciences et les techniques, sinon de leur donner le statut de langues internationales. » Ainsi, on assiste à partir de 1975 à une volonté beaucoup plus marquée de réglementer la transcription des langues nationales. Une différence est toutefois très vite introduite dans la reconnaissance des six langues nationales puisque trois d'entre elles (le wolof, le pulaar et le seerer) font l'objet de décrets distincts pour régler l'orthographe et la séparation des mots et ont le statut de langues majoritaires. Des sanctions administratives et des poursuites judiciaires sont également prévues par la loi n° 77-55 en cas de non respect des règles édictées en matière de transcription. L'autre grande préoccupation des pouvoirs publics sénégalais est le maintien, la défense et la promotion de la langue française, seul moyen de promotion sociale. Dès 1973 un décret relatif à l'enrichissement de la langue française, suivi en 1974 de l'adoption d'une loi relative à la transcription en français des noms propres sénégalais et d'un décret en 1975 relatif à la transcription de mots français dans une langue nationale écrite et de mots sénégalais dans un texte français.

Parallèlement à cela, les écoles normales régionales et l'école normale supérieure de Dakar prévoient une formation des enseignants en vue de l'introduction des langues nationales sénégalaises à l'école secondaire. En effet, dès 1977, la préscolarisation de tous les enfants des différentes capitales régionales du Sénégal se fait en langues nationales. Au niveau de l'enseignement supérieur, le wolof, le pulaar et le seerer sont intégrés au programme du Département de linguistique régionale et négro-africaine de l'Université de Dakar. A partir de 1978 des classes pilotes en langues nationales sont lancées avec le concours financier et scientifique du gouvernement sénégalais, de l'ACCT et du CLAD. Elles sont de deux types :

- des classes expérimentales télévisuelles dans les cours d'initiation et les cours préparatoires (la Télévision Scolaire du Sénégal)
- des classes en langue wolof (langue enseignée et langue d'enseignement) dans les cours élémentaires et moyens du primaire.

Ces deux expériences se sont heurtées à de sérieuses difficultés : insuffisance dans la préparation du personnel enseignant, manque de moyens matériels et de matériels didactiques pour l'enseignement des langues nationales, absence de suivi et d'évaluation. Mais le principal obstacle à la réussite de ce type d'expérimentation, tient jusqu'à une période relativement récente à la difficulté pour les pouvoirs publics de faire des langues nationales une véritable langue d'enseignement au même titre que le français. Il suffit pour s'en rendre compte de se référer aux propos de Senghor : « remplacer le français comme langue officielle et comme langue d'enseignement n'est ni souhaitable ni possible. Si du moins nous ne voulons être en retard au rendez-vous de l'an 2000... ». Une refonte totale du système éducatif sénégalais semblait donc s'imposer pour mieux prendre en compte les enjeux représentés par les langues nationales : il s'agit de rendre possible l'intervention des langues nationales dans tous les actes et les activités de l'Etat pour langue de travail, de promotion sociale et de gestion territoriale.

1.1.2. Les grands projets d'alphabétisation en langues nationales et la refonte du système éducatif au Sénégal

1.1.2.1. *Les langues nationales dans le système éducatif aujourd'hui*

La politique d'éducation du Sénégal pour la prochaine décennie (1999-2008), s'inspire de la loi d'Orientation 91-22 du 16 février 1991. Tout en tirant les leçons du processus de développement emprunté jusque là, elle prend en compte les mutations intervenues dans l'environnement interne et externe du système éducatif, et s'ouvre aux différents défis pour faire du Sénégal un pays émergent aux plans industriel, technologique et démocratique, et permettre, ainsi, à sa jeunesse d'entrer confortablement dans le prochain millénaire dont les débuts sont marqués par une dynamique accélérée de mondialisation. Conformément aux options du IX^{ème} Plan qui s'inscrivent dans l'optique de la mise en place d'un cadre macro-économique viable, mettant l'accent sur l'amélioration continue de la compétitivité de l'économie, le développement humain durable et la bonne gouvernance, le Gouvernement a l'intention au cours des prochaines années d'accélérer la croissance, en créant pour le secteur privé un environnement plus propice à ses activités, en mettant en oeuvre entre autres des programmes ambitieux à moyen et long termes visant à mettre en valeur les ressources humaines.

L'éducation et la formation qui sont des enjeux importants dans tout processus de développement, constituent à cet égard une priorité pour le Gouvernement qui y consacre plus de 30% du budget de l'Etat. Mais malgré ces efforts soutenus de l'Etat qui ont permis d'améliorer de façon significative les performances du système éducatif, des insuffisances liées d'une part, à la faiblesse de l'accès à l'éducation, du rendement et de l'efficacité interne du système, et d'autre part à une organisation et une gestion peu rationnelles, limitent sérieusement le développement du système éducatif sénégalais. C'est pourquoi la politique désormais mise en application dans le secteur est centrée sur le renforcement du système, en priorité, de l'Education de base prenant largement en compte les langues nationales, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Un Programme Décennal de l'Education et de la Formation

(PDEF) articulé en trois phases en sera l'instrument de réalisation, et constituera le cadre de mise en cohérence de l'ensemble des activités. La refonte du système éducatif sénégalais en vue de la réalisation d'une scolarisation universelle de qualité, s'appuie donc sur trois principaux objectifs :

- L'élargissement de l'accès à l'éducation et à la formation
- L'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système éducatif à tous les niveaux
- La création de conditions pour une coordination efficiente des politiques, plans et programmes d'éducation⁸ et pour la rationalisation de la mobilisation et de l'utilisation des ressources.

Le PDEF doit donc s'inscrire dans le cadre de l'organisation du système éducatif sénégalais en deux secteurs distincts mais complémentaires : le formel et le non-formel. L'éducation formelle concerne plusieurs niveaux et types d'enseignement. Elle est composée de l'éducation préscolaire, de l'enseignement élémentaire, de l'enseignement moyen et secondaire général, de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. A chacun de ces niveaux, existe, à côté de l'enseignement public, un enseignement privé qui s'est beaucoup diversifié et développé ces dernières années. L'éducation intégratrice et la Scolarisation de Filles (SCOFI) occupent une place de plus en plus importante dans l'ambition du système à réduire les disparités engendrées par les handicaps de tous ordres. En effet, la prise en charge des enfants ayant des besoins spécifiques en éducation et l'enrôlement massif des filles à l'école sont perçus désormais comme des stratégies pour le pourvoi d'un service d'éducation plus équitable et plus démocratique. Le secteur de l'éducation non formelle comprend pour sa part l'alphabétisation, les écoles communautaires de base et les « écoles du troisième type. » Les deux dernières modalités d'enseignement sont en expérimentation. L'alphabétisation fonctionnelle prend en charge les personnes de plus de 15 ans. Sous la coordination du Cabinet du Ministre Délégué auprès du

⁸ Parmi les plus importants citons : le Projet d'Appui au Plan d'action d'Alphabétisation (PAPA), le Projet Alphabétisation Priorité Femmes (PAPF qui soutient l'édition de 141 titres d'ouvrages et de journaux en langues nationales), le Projet d'Alphabétisation des Elus et Notables (PAEN), le Projet d'Education Non-Formelle pour le Développement (PENFD).

Ministère de l'Éducation Nationale chargé de l'Alphabétisation et de la Formation Professionnelle, le champ est ouvert à des initiatives diverses. Plusieurs ONG, sociétés et organismes de développement, associations culturelles et ministères tels que : celui de la Famille de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, de l'Agriculture, du Commerce et l'Artisanat, de la Santé, etc., participent à sa mise en œuvre. Il convient de noter qu'un véritable programme national cohérent de la lutte contre l'analphabétisme n'est élaboré qu'avec le colloque de Kolda de 1993. Le Plan d'action d'éradication de l'analphabétisme (73,1% en 1988) qui s'en est suivi, s'assigne comme objectif prioritaire la réduction du taux d'analphabétisme de 5% par an afin de le ramener à 30% en 2004. Les ECB prennent en charge les enfants âgés de 9 à 14 ans, non scolarisés ou déscolarisés très tôt, en leur donnant accès à un cycle complet d'éducation de base à dominante pratique et pré-professionnalisante, en langues nationales et en français d'une durée de quatre ans. Enfin, les écoles de troisième type regroupent les autres formes d'écoles hors normes, dont celles de la rue, organisées par des organismes non formels et non standardisés et que le système doit s'efforcer d'accompagner à défaut de les capturer. Dans le secteur non-formel, les cours sont dispensés en langues nationales partant de l'idée de plus en plus répandue que le véhicule idéal de l'enseignement est la langue maternelle et ce à différents points de vue comme le rappelle Mamadou Ndiaye : « En effet, du point de vue psychologique, la langue maternelle représente tout un système de symboles qui fonctionne automatiquement dans l'esprit de l'enfant lorsqu'il veut s'exprimer ou comprendre. Elle lui offre le système de signes le plus significatif et qui fonctionne plus rapidement et plus facilement que tout autre système d'une autre langue, car c'est elle qui est la première qui soit connue de l'enfant ; elle lui est donc la plus familière et la plus proche. » De même, « du point de vue politique, il est à noter que le souci de tout gouvernement doit être la recherche de l'homogénéité des éléments qui composent la nation. La langue maternelle comme médium d'instruction est le meilleur outil de cohésion et de solidarité nationale. »⁹ Il faut ajouter que le développement d'un enseignement en langues nationales permet

⁹ Propos recueillis lors d'un entretien avec le Mamadou Ndiaye en octobre 2003

également aux parents de mieux suivre la scolarité de leurs enfants. L'éducation non-formelle s'efforce donc d'améliorer la qualité et la pertinence des apprentissages et surtout de favoriser l'éclosion d'un environnement lettré durable en langues nationales.

1.1.2.2. La promotion des langues nationales dans le cadre du PDEF

La promotion des langues nationales fait donc partie intégrante du PDEF : elle représente le deuxième axe de développement du secteur de l'éducation non formelle. Dans le cadre du PDEF, les activités de la DPLN gravitent autour de trois axes : l'impulsion, la coordination et le suivi des recherches en langues nationales, le développement d'un environnement lettré en langues nationales et l'harmonisation et la normalisation de l'ensemble des productions en langues nationales. Le PDEF prévoit donc :

- de définir une politique linguistique et de mettre en place un cadre de référence cohérent pour la promotion des langues nationales à partir de trois actions que constituent: l'organisation d'un colloque, l'élaboration d'un document d'orientation et de plan d'action, l'élaboration de projets de textes législatifs et réglementaires.
- de promouvoir un environnement lettré en langues nationales. A partir de l'élaboration d'une politique éditoriale intégrant un appui conséquent à la presse en langues nationales, à l'édition, à la diffusion et à la valorisation des productions en langues nationales, développer les conditions d'émergence d'un environnement lettré en langues nationales entre 2000 et 2009.
- de développer la recherche sur et dans les langues nationales. A partir de 2001, procéder à l'Etat des lieux de la recherche sur les langues nationales, appuyer la recherche sur les langues nationales entre 2000-2009, vulgariser les résultats de la recherche nationale et sous-régional sur les langues nationales, développer un réseau de recherche national et sous-régionale sur les langues nationales enfin, toujours dans la même période; élaborer et mettre à jour la carte linguistique nationale pour mieux outiller les langues nationales en vue de faire d'elles de véritables instruments de développement endogène.

- d’harmoniser et normaliser l'ensemble des productions en langues nationales (travailler à systématiser les efforts de standardisation des langues nationales; mettre en place des mécanismes et des stratégies pour le respect des normes et leur diffusion).
- d’introduire les langues nationales dans la vie publique et officielle. Il s'agit notamment de faire le point sur l'utilisation des langues nationales, d’élaborer, d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action entre 2000 et 2008.
- de développer le partenariat et la coopération en matière de promotion des langues nationales.
- de développer la communication pour la promotion des langues nationales. A ce niveau, il s'agira pour mieux impliquer les acteurs et partenaires d'élaborer un plan de communication et appuyer la mise en œuvre du plan de communication pendant toute la durée du programme décennal.
- de procéder à une insertion socioprofessionnelle des néo – alphabètes. Ceci dans le but de valoriser les acquis de la formation à travers les programmes d'alphabétisation en langues nationales. Il s'agira plus précisément d'identifier l'existant et les métiers émergents en langues nationales, faire prendre des mesures législatives et réglementaires afférentes à la création de nouveaux corps de métiers et organiser la formation aux métiers émergents en langues nationales.
- de renforcer les capacités des différents acteurs et partenaires de la promotion des langues nationales.

La réalisation de ces objectifs nécessite de fait la production de manuels d’alphabétisation certes mais également de livres de post alphabétisation et de littérature générale en langues nationales, de traduction de textes de lois et d’ouvrages de formation, etc. ce qui conduit à une certaine réorganisation du secteur du livre et à un repositionnement des différents acteurs sur le marché du livre sénégalais.

1.2. Les acteurs de la promotion et de l'édition en langues nationales

1.2.1. Le rôle des Instituts de recherche et des Institutions

Le Centre de Linguistique Appliquée de Dakar (CLAD) fut l'un des principaux outils de réalisation de la politique linguistique sénégalaise et de la production éditoriale qui doit nécessairement l'accompagner. Le CLAD est en effet un institut d'université créé en 1963 à vocation linguistique et pédagogique, spécialisé dans le domaine de l'application de la recherche fondamentale en linguistique à l'étude, à l'enseignement et à la promotion des langues en contact au Sénégal. Le CLAD est donc à la disposition des services du Ministère de l'éducation nationale, à la demande duquel il assure la conception, l'expérimentation et l'évaluation de méthodes d'enseignement de langues, et l'élaboration de manuels et de matériaux didactiques. Il est d'abord essentiellement chargé, au lendemain de l'indépendance, de la mise en place d'une méthode d'enseignement du français qui réponde aux nouveaux besoins de l'école sénégalaise et qui tienne compte des réalités linguistiques et socio-culturelles du pays. Mais à partir du début des années 70, à l'heure des premières initiatives gouvernementales en vue d'un réajustement de la politique linguistique sénégalaise, le CLAD doit travailler d'une part à redonner aux langues nationales un rôle correspondant à leur importance dans la vie nationale et d'autre part à faire en sorte qu'il n'y ait pas de conflit entre celles-ci et le français, langue internationale qu'il ne s'agit pas d'évincer. Il s'agit essentiellement : de décrire les langues qui ne le sont pas encore, d'adopter des systèmes de transcription, d'élaborer des lexiques, des grammaires, tout un matériel pédagogique pouvant permettre d'introduire les langues nationales dans l'enseignement. Parallèlement le Collectif de Recherche sur l'Enseignement des Langues Nationales au Sénégal est chargé de s'informer et de tirer profit des expériences étrangères. Il devait donc accompagner et fournir de la matière aux actions de la Division Alphabétisation créée en 1971 avec pour missions la production de décrets fixant la transcription, l'orthographe et la segmentation des mots pour les six langues nationales ; la redéfinition d'une pédagogie de l'adulte et l'élaboration de matériel didactique ; et l'alphabétisation des masses dans les six langues nationales. Le CLAD a donc eu

jusqu'en 1989 une activité éditoriale relativement importante puisque son catalogue de publication comporte 84 documents (dont 30 ouvrages sur le wolof, 12 sur le pulaar¹⁰ et 6 ouvrages dans la collection CRELANS) et deux titres de périodiques : Réalités africaines et langue française (24 numéros) et Sciences et techniques du langage (3 numéros). Mais avec la création de l'INEADE en 1981 et avec celle de la Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de Base (DAEB) en 1986, et surtout du fait de la remise en cause au début des années 80 de la méthode CLAD « Pour parler français », le Centre ne joue plus aujourd'hui un rôle central dans la définition et la réalisation de la politique linguistique sénégalaise.

En effet, dès le milieu des années 80 l'INEADE tend à occuper le terrain jusque là laissé au privilège du CLAD et élabore des lexiques en wolof et pulaar, un dictionnaire illustré du wolof, des fiches pédagogiques en wolof et pulaar, des recueils de proverbes et dictons wolofs. Et c'est sur l'INEADE que vient s'appuyer l'action de la DAEB. Celle-ci a pour missions :

- l'alphabétisation des populations, le contrôle et la coordination de toutes les actions se déroulant sur le territoire national ;
- l'élaboration des stratégies en vue de l'éradication de l'analphabétisme ;
- la formation de formateurs ;
- la promotion des langues nationales ;
- la conception et la réalisation d'outils nécessaires à ces actions
- enfin, la DAEB doit assurer aux populations rurales et urbaines une éducation de base susceptible de leur faire acquérir un savoir et un savoir-faire nécessaire à une meilleure participation au développement.

Elle poursuit une activité éditoriale intense en ce qui concerne la production de manuels d'éducation de base, comme le prouve le Répertoire des manuels d'éducation de base 1999/2000. Dans les trois principaux domaines d'éducation de base (apprentissage instrumentaux/éducation sociale/entrepreneuriat) et dans les six langues nationales, on dénombre pas moins de 249 titres en wolof ; 213 en pulaar ; 70 en seerer ; 60 en joola ; 70 en mandinka ; et 48 en sooninke, soit un total de 710 documents. Il faut également signaler ici le rôle de la Société

¹⁰ Pendant la même période, des recherches sur le seerer étaient menées par une équipe de l'IFAN.

Internationale de Linguistique (SIL) installée au Sénégal et qui avait produit en 2000 près de 200 documents comprenant des ouvrages sur et dans les langues nationales, des enquêtes socio-linguistiques, des ouvrages d'ethnologie générale et des documents généraux.

1.2.2. Un terrain investi par les associations et les organismes internationaux

Si la production de documents en langues nationales est de tradition relativement ancienne au Sénégal, elle reste essentiellement le fait des organisations associatives, des organismes internationaux présents sur le territoire et engagés dans le développement et des instituts de recherche dont nous avons déjà parlé. En effet, le développement et la promotion des langues nationales s'inscrit tout d'abord dans le cadre « utilitaire » du développement des entreprises locales qui nécessitent une approche des populations dans leurs langues maternelles. Ainsi, les programmes d'alphabétisation, de formation citoyenne ou de développement local se heurtent souvent à un grand obstacle : le manque de documents en langues nationales pour les néo-alphabétisés. Le problème est cependant en passe d'être résolu au Sénégal grâce à l'action d'organismes tels que Associés en Recherche et en Education pour le Développement (ARED), la SAFEFOD et Bibliothèques Lecture Développement (BLD) notamment.

1.2.2.1. ARED

Un groupe d'auteurs fulfulde créa en 1989 un Groupe d'initiative pour la Promotion des livres en Langue Nationale (GIPLLN), afin de tirer ensemble les textes existants et de faciliter leur distribution aux centres d'alphabétisation. Le réflexe était louable, mais l'initiative s'était avérée plus ambitieuse que ce qu'un groupe d'auteurs pouvait gérer tout seul. Par conséquent, les activités ont été transférées l'année suivante à une nouvelle association non-lucrative immatriculée aux Etats-Unis, l'ARED. Les membres du GIPLLN composaient l'essentiel du Conseil d'Administration, mais des Sénégalais techniquement formés et une chercheuse américaine mariée à un locuteur du pulaar ont été intégrés comme personnel de l'organe exécutif de l'association. L'ARED entreprit de reproduire en langue pulaar le stock de textes disponibles et d'en développer d'autres,

essentiellement comme une prestation au service des nouveaux centres d’alphabétisation. L’entreprise réussit bien au-delà des attentes de ses promoteurs. La combinaison des cours d’alphabétisation, avec une communauté de diaspora de plus en plus consciente, et l’accroissement du nombre d’ONG impliquées dans le développement de meilleurs canaux de dissémination et de contact avec les populations peules, offrirent un marché de plus en plus étendu, même s’il était modeste au départ, pour de telles publications. Le nombre de volumes vendus annuellement augmenta de 6000 en 1988 à 41 000 en 2000, et celui des titres publiés partit d’une petite poignée à plus de 150. Un total de 95% des ventes était réalisé auprès des clients au Sénégal. Les prix étaient fixés de manière à couvrir les coûts de production et assurer une marge bénéficiaire potentielle de 25% aux revendeurs. Les revendeurs en fait n’incluent aucune des grandes librairies du pays, qui ne s’occupaient pas — et ne s’occupent presque toujours pas — de documentation en langues nationales. ARED compte plutôt sur de petits commerçants et entrepreneurs qui voient l’intérêt de leurs textes pour les lecteurs locaux et achètent quelques douzaines pour revendre.

Jusqu’en fin 2000, ARED et son prédécesseur, le GIPLLN, avaient disséminé 350 000 exemplaires de leurs publications, représentant 168 titres différents, dont 85 écrits ou traduits en langue pular, et le reste dans d’autres langues nationales et en français. Le catalogue 2001 du département éditions d’ARED distribue la production en 7 séries thématiques et rend compte d’un accroissement conséquent de celle-ci :

- La série Alphabétisation de base et aptitudes en calcul (*Pindi Gandall* ou « Fleurs du savoir ») : 11 titres;
- La série Planification et leadership qui vise à renforcer les capacités d’auto-analyse et de planification participative des Sénégalais : 10 titres
- La série Société civile dont l’objectif est de donner aux citoyens des informations nécessaires pour jouer un rôle actif dans le développement de leur communauté. Elle comporte des traductions de lois et de textes réglementaires, des résultats de recherche sur les questions sociales, économiques, technologiques et environnementales : 14 titres en 2001;

- La série Culture peule traite pour sa part des aspects culturels et des systèmes de connaissances traditionnels. Elle rassemble donc des contes, des épopées, des romans, des poèmes etc. : 17 titres
- La série Santé : 5 titres
- La série Informations scientifiques et techniques : 7 titres
- La série Religion : 6 titres

En outre, ARED propose dans la collection « Editer en Afrique » les résultats de cinq ateliers dont l'objectif est de renforcer les capacités des agents des maisons d'édition africaines qui publient dans les langues nationales : 4 titres sont déjà disponibles. Enfin, ARED propose des livres en français (12 titres) et dans les autres langues nationales (18 titres)

Les documents écrits sont de nature et de provenance différentes. En premier lieu, citons les textes — surtout créatifs ou religieux — dont les auteurs sont les membres fondateurs du GIPLLN et de l' ARED eux-mêmes. En seconde position viennent les documents développés et écrits par le personnel de l'ARED, principalement sa série de manuels d'alphabétisation de base. La troisième catégorie comprend les nouveaux livres développés par le personnel de l'ARED, ou des publications existantes traduites en langue sénégalaise par celui-ci, à la demande d'un donateur extérieur (*L'Aventure Ambiguë* du romancier sénégalais Cheikh Amadou Kane, a ainsi donné lieu à une traduction en pulaar). La dernière catégorie est constituée des manuscrits non sollicités soumis par des auteurs isolés. De telles soumissions ont été très rares jusqu'à une époque récente, en partie parce que l'ARED n'avait pas arrêté des normes claires de contrat et de rémunération pour des auteurs isolés. Ces problèmes sont à présent réglés, et les auteurs de publications reçoivent 10% des produits de vente de leurs livres en deux versements. En outre, l'organisation a décidé lors de sa toute dernière assemblée générale d'encourager systématiquement les soumissions d'auteurs isolés afin de promouvoir une large base locale de publications pour cette catégorie d'auteurs.

ARED ne distribue pas gratuitement ses livres, mais essaie plutôt de fixer les prix à un niveau qui couvre les coûts de production plus une commission pour les potentiels revendeurs, tout en restant à la portée des bourses sénégalaises. La plupart des titres coûtent actuellement l'équivalent de 1,50\$. Certains sont

subventionnés par des donateurs extérieurs, comme les ONG désirant utiliser des manuels d’alphabétisation ou commander des documents traitant de thèmes de développement, ou des institutions bilatérales souhaitant produire des documents d’extension pour des projets qu’elles financent. D’autres sont assurés par les « fonds d’investissement » propres de l’ARED ou les économies qu’ils ont réalisées à partir de leurs efforts multiples de formation et de publication durant des années. Au total, ARED couvre actuellement 75% du coût de ses publications à travers la vente des livres. Durant les dernières années de cette décennie, les revenus de l’organisation étaient énormément renforcés par deux clients. Le premier était l’aide étrangère en soutien aux programmes d’alphabétisation gouvernementaux et qui — sous le *faire faire* sénégalais ou stratégie de décentralisation — finançait une multitude d’ONG pour développer leurs propres initiatives d’alphabétisation locale et les autorisait à acheter des manuels et des textes d’entreprises de publication comme ARED, qui avait développé des documents certifiés efficaces. Au sujet du volume de ces commandes, par exemple, le nombre de livres d’alphabétisation de base en pulaar vendus surgit de moins de 9 000 en 1995 à plus de 40 000 exemplaires. La seconde source était le soutien inestimable de l’organisme mondial de secours d’urgence Lutheran World Relief (LWR) au cours de la moitié de la décennie, pour à la fois former les associations locales, et développer et publier une variété de documents. Au total, 47 de ces publications étaient financées entièrement ou partiellement par LWR. Mais son soutien s’était nettement réduit à partir de 1998, dû à des problèmes que cet organisme rencontrait dans sa propre collecte de fonds. ARED était obligé de réduire la taille de son personnel, consolider ses activités, et concentrer ses efforts dans des domaines d’intérêt susceptibles de créer de nouveaux business. L’effort a apparemment payé : en 2000, le nombre total de livres vendus rebondissait de moins de 23 000 dans l’année qui a suivi la réduction de ses souscriptions clés, à 41 000 exemplaires.

1.2.2.2. SAFEFOD

Une autre association joue un rôle très important dans le domaine des langues nationales au Sénégal : il s’agit de la Société Africaine d’Education et de Formation pour le Développement (SAFEFOD). Cette ONG sénégalaise à vocation

panafricaine a été créée en 1991 grâce aux financements de bailleurs de fonds étrangers tels que la Fondation Ford, la Fondation pour le développement en Afrique USAID-ADF, le Centre de Recherche et de Développement International (CRDI), le Fonds Rural de l’Afrique de l’Ouest (FRAO) et par le Ministère du développement social sénégalais par le biais du Projet de lutte contre la pauvreté. La SAFEFOD s’est engagée dans la formation des citoyens et en particulier dans celle des élus locaux dans le cadre de la décentralisation au Sénégal et du développement des gouvernances locales. Or, au niveau des communautés locales la communication et le transfert de savoir se fait essentiellement dans les langues nationales : la SAFEFOD s’est rapidement vue confrontée à l’absence d’outils de formation en langues nationales et à donc à la nécessité de produire et d’éditer ses propres supports de formation. Ainsi, la SAFEFOD édite des manuels d’alphabétisation de base (manuels de calcul et de lecture dans les 6 langues nationales), des modules de formation dont les thèmes correspondent aux besoins des dirigeants locaux, des digests de lois et des textes réglementaires en langues nationales, une revue trimestrielle sur la gouvernance locale (bilingue en anglais et en français) et une revue bimestrielle, le Courrier de la SAFEFOD (trilingue en français, wolof et pulaar). Elle dispose pour cela de trois personnes et d’une unité de PAO au sein de l’unité Education et formation qui réalise l’ensemble des opérations de conception jusqu’à l’impression confiée à des imprimeries sénégalaises. En 2002, la SAFEFOD a vendu 567 documents et distribués 128 documents à titre gracieux, avec un tirage moyen de 1000 exemplaires. La SAFEFOD mène une politique des prix extrêmement attractive puisque les manuels, qui sont les documents les plus chers de son catalogue ne dépassent jamais 1500 F CFA. La SAFEFOD propose également des programmes de formation aux élus, leaders et notables locaux. Ce sont des programmes de cinq à six mois ou des cycles de formation à la carte de deux ou trois jours. Les membres de la SAFEFOD interviennent également ponctuellement auprès de la DPLN comme consultants et se voient confiés des projets de transcription en langues nationales par divers organismes : en 2003, il lui a ainsi été confié la publication de la Constitution sénégalaise en langues nationales. Enfin, la SAFEFOD participe

régulièrement aux foires et salons du livre ainsi qu'aux séminaires sous-régionaux concernant le développement africain et la gouvernance locale.

1.2.2.3. *BLD*

L'association Bibliothèque lecture et développement dont la mission principale est la promotion de la lecture à travers l'installation de bibliothèques et la formation à l'utilisation de leurs ressources, édite également depuis 1994 de beaux livres pour enfants du Sénégal et de la diaspora. Elle s'est fixée pour mission d'éditer et d'imprimer au Sénégal des livres bilingues (français plus une langue nationale), en quadrichromie pour la tranche d'âge 8-12 ans et 0-5ans. Ces livres sont réalisés au sein de BLD par deux personnes (et un ou deux contractuels au besoin). La principale source de financement de l'édition de livres par l'association est une ONG canadienne CODE appuyée par l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI). BLD procède à une demande de subvention pour chaque titre proposé. Elle a déjà édité trois titres à 2000 exemplaires en moyenne et constate une augmentation croissante de son chiffre d'affaires malgré un prix local relativement élevé (2500 F CFA en moyenne prix local et 5000 F CFA en export). La qualité des ouvrages de BLD et l'ancrage des contenus dans la culture traditionnelle rendent en effet leur diffusion relativement aisée. En outre, ils sont présentés dans les journaux locaux, sur le site de BLD, dans les milieux de l'éducation, les librairies locales et les foires et BLD bénéficient du soutien actif de l'AES et de la DLL par le biais du Fonds d'aide à l'édition.

Les activités de l'association BLD dans le domaine de l'édition mais aussi du développement de la lecture par la promotion d'une culture du livre en langues nationales est à rapprocher de celles de OSAD. La responsable de cette association, Arame Fall, ancienne chercheuse à l'IFAN a été l'une des premières à tenter l'expérience de l'édition en langues nationales. Mais l'édition n'est pas la priorité de cette ONG : elle n'a produit jusqu'à aujourd'hui qu'une demi-douzaine de livres mais bénéficie du soutien de la DLL car elle fait preuve d'un très grand professionnalisme en la matière et propose des ouvrages d'une grande qualité. En ce sens, elle ouvre la voie à une forme de spécialisation dans l'édition au Sénégal. En effet, trop peu de maisons d'édition sénégalaises osent prendre le risque

aujourd'hui d'une spécialisation dans la production en langues nationales. Or, l'édition de livres de littérature générale en wolof, pulaar ou sooninke doit aujourd'hui se développer en parallèle à la production de manuels pour permettre aux néo alphabétisés d'acquérir une véritable habitude de lecture en langues nationale et donc de rendre leur alphabétisation non seulement fonctionnelle mais pérenne.

1.2.3. Du manuel au journal, du journal au livre en langues nationales : Le pari des éditions Papyrus et Kalaama

Ainsi, les associations et les organismes internationaux sont pour l'heure les principaux acteurs de l'édition en langues nationales. Ceux-ci éditent essentiellement du matériel didactique. Mais dans le processus de lutte contre l'analphabétisme et de mise en place d'un environnement lettré accessible à tous, la presse a un grand rôle à jouer à condition toutefois que dans un élan démocratique, on lui restitue sa vocation première d'instrument d'information et de communication de masse non discriminatoire, donc en langues nationales. Cette presse en langues nationales existe et se développe au Sénégal depuis les années 50. La première tentative d'éditer un journal en langues nationales a été l'expérience de Kàddu, un bulletin photocopié en wolof animé par une équipe dirigée par le linguiste Pathé Diagne et l'écrivain et cinéaste Ousmane Sembène. Il existe aujourd'hui une trentaine de titres essentiellement en pulaar et en wolof, utilisant les caractères latins. Il s'agit de journaux d'information générale, de vulgarisation des techniques agro-pastorales, d'information médico-sanitaires mais aussi de revues littéraires, de magazines sportifs et de distraction produits par des associations, des ONG, des institutions et des sociétés d'intervention. Faute de moyens, la plupart d'entre eux sont de simples bulletins photocopiés, à faible tirage. Ainsi, malgré l'existence d'une véritable demande de la part des populations nouvellement alphabétisées, les besoins sont loin d'être satisfaits et ce pour des raisons tenant essentiellement au manque de professionnalisme et de formalisation dans le secteur de l'édition en langues nationales et à l'absence de réseau de diffusion et de promotion pour les productions en langues nationales.

Pourtant, depuis 1996, la maison d'édition Papyrus tente, tant bien que mal, de remédier à ces insuffisances. Ainsi, Papyrus créé par le poète Seydou Ndiaye, est aujourd'hui la seule maison d'édition véritablement spécialisée dans les langues nationales au Sénégal. M. Ndiaye a débuté dans l'édition par la publication d'un journal, *Lasli, Njëlbeen*, journal d'information générale et d'éducation bilingue en wolof et en pulaar. Par la distribution de ce journal en milieu urbain mais surtout en milieu rural, le directeur de Papyrus souhaite avant tout créer un réseau de distribution pour l'ensemble des publications en langues nationales : le journal permet en effet de faire partager et de vulgariser un certain nombre de concepts, de familiariser les néo-alphabétisés avec une culture de l'écrit et du livre qui va au-delà de la recherche d'informations utilitaires. Partant, il a la volonté de contribuer au développement des besoins de lecture. Le journal permet également de faire la promotion des ouvrages au catalogue de la maison d'édition et donc de leur créer un réseau de diffusion, les lecteurs du journal, les abonnés au Sénégal mais aussi à l'étranger devenant naturellement lecteurs de la production de Papyrus. Cette stratégie se révèle payante puisque quatre des ouvrages de la maison d'édition, pourtant tirés à 3000 exemplaires en moyenne, sont déjà épuisés. Les Editions Papyrus se sont également distinguées en 2002 en remportant le deuxième prix de la Fildak. Cette récompense conforte l'éditeur dans une voie difficile. Comme il le rappelle « Nous avons fait un choix inédit : faire de la littérature générale dans les langues africaines. C'était de l'hérésie quand nous commençons mais c'est avec de l'hérésie qu'on déblaye les voies de l'avenir. » Soucieux de donner à la création en langues nationales la visibilité d'une véritable maison d'édition, Seydou Ndiaye, qui est également l'un des membres fondateurs de l'union des écrivains sénégalais en langues nationales (UESLAN) s'efforce de proposer des ouvrages originaux tant dans le fond que dans la forme : la bonne facture des documents est extrêmement contrôlée car « pour pouvoir être dans le même champ d'expression que les autres maisons d'édition sérieuses, il y a des normes formelles à respecter ». C'est la conjonction de ces deux facteurs qui doit lui permettre de « faire émerger des monuments en langues nationales ». Aussi, malgré la douzaine de titres au catalogue des éditions Papyrus, et la sortie en 2003 du dernier roman de Boubacar Boris Diop, *Doomi goolo* en wolof, l'éditeur

considère qu'il est toujours dans une phase d'expérimentation qui devrait déboucher sur un accroissement des activités de la maison d'édition et de la reconnaissance de la nécessité de développer ce type de structures.

En ce qui concerne la production de manuels, les Editions Kalaama créées en 2000 se sont fixées pour objectif principal de publier en langues nationales pour accompagner la politique d'alphabétisation préconisée par l'Etat sénégalais. Il s'agit d'une véritable maison d'édition structurée en services interdépendants (services éditorial, de fabrication, commercial, comptable). Les éditions Kalaama assurent la confection et la diffusion d'ouvrages scolaires pour l'école maternelle, élémentaire et secondaire et de manuels d'alphabétisation et souhaite bientôt pouvoir éditer « tout type de documents pouvant contribuer au développement de l'utilisation des langues nationales ». Là encore le pari est ambitieux mais il y a véritablement une place à prendre pour Kalaama dans ce secteur. Elles ont misé pour cela sur un personnel relativement nombreux (10 personnes) et soucieux de toujours améliorer son niveau de compétences (participation à des séminaires de formation, rencontres professionnelles...) et sur un équipement de qualité pour des prestations de qualité. Enfin, malgré le nombre limité de titres actuellement disponibles (4), l'accent mis par les responsables de cette jeune maison d'édition sur la diffusion et la promotion de leur production leur permet d'envisager sereinement un accroissement conséquent de leur activité dans les prochaines années.

Le soutien à l'édition en langues nationales et la création d'un environnement lettré dans ces langues sont donc des enjeux essentiels du développement du secteur du livre au Sénégal. Diverses structures y travaillent déjà activement, parfois depuis de nombreuses années mais celles-ci souffrent de la dispersion des efforts, du manque de moyens techniques et financiers pour la production et surtout du manque d'information et de valorisation concernant leur production et de l'absence de réseau de diffusion et de distribution. Il appartient donc aujourd'hui aux pouvoirs publics sénégalais de prendre un certain nombre de mesures en vue de :

- Mettre en place des moyens de coordination et de formalisation de l'ensemble des initiatives dans le domaine de la promotion des langues nationales

- Donner plus de visibilité aux structures engagées dans la production en langues nationales
- Encourager le développement de la création en langues nationales en créant des prix littéraires spécifiques, des bourses aux auteurs
- Favoriser la professionnalisation du secteur : aide pour l'acquisition de matériels techniques, cycles de formation...
- Tirer parti des expériences similaires dans la sous-région et favoriser les coopérations internationales.

Enfin, la revalorisation du traitement des langues nationales par rapport au français ne doit pas occulter la possibilité de voir se développer une culture du livre dans une autre langue étrangère, présente depuis fort longtemps au Sénégal : la langue arabe.

1.3. De l'enseignement au développement de l'édition en langue arabe ou utilisant les caractères arabes

L'enseignement de la langue arabe est, comme nous l'avons déjà vu assez ancienne au Sénégal, et reste lié à l'enseignement religieux : la langue arabe a été parlée et écrite dès le début du processus d'islamisation, en tant que langue d'accès aux textes fondamentaux du culte musulman par une partie des élites lettrées du Sénégal. Mais l'usage de la langue en arabe par la population sénégalaise est resté très marginal au regard de celui du français dans le cadre de l'enseignement et de celui des langues nationales dans le cadre des communications courantes. Certes, la grande majorité des enfants musulmans ont toujours suivi de manière plus ou moins régulière un enseignement coranique dispensé en arabe (lecture, écriture) et dans la langue maternelle de l'apprenant (explications et interprétations orales). De nombreuses initiatives ont également été prises pour utiliser les caractères arabes pour écrire les langues nationales : des expressions comme wolofal ou ajam traduisent des formes adaptées de l'alphabet arabe et sont utilisées pour l'écriture des langues wolof et pulaar, et qui ont permis de disposer pour ces deux langues de vastes productions littéraires. Mais ce n'est qu'à partir du milieu des années 80 que des projets sont menés en vue du développement de l'enseignement de l'arabe.

En effet, en 1984, l'Institut International de Planification de l'Education de l'UNESCO, lance un projet de recherche sur le rôle des écoles coraniques et

d'autres formes traditionnelles d'éducation et organise une série de séminaires. Les résultats en sont la codification unifiée du wolof et du pulaar en lettres arabes et la réalisation de manuels pour alphabétiser et enseigner le calcul et les matières civiques, l'hygiène et les sciences naturelles en wolofal et en ajam. Le développement d'un enseignement en langue arabe est également prescrit avec pour objectifs : l'intégration des sénégalais à une communauté linguistique jouant un rôle relativement important en Afrique ; l'intégration du système d'éducation coranique au système formel ; la désacralisation de la langue arabe. A côté des écoles coraniques, et des Instituts islamiques, l'arabe est aujourd'hui enseigné dans les écoles primaires en tant que matière optionnelle, comme seconde langue dans le secondaire, et il existe un département d'arabe à l'Université Cheikh Anta Diop. Mais le diagnostic du fonctionnement des structures ayant en charge l'enseignement de la langue arabe montre, entre autres difficultés :

- la faible utilisation des personnels enseignants dans le primaire;
- l'absence de programme harmonisé ;
- la mauvaise répartition du service éducatif dans ce domaine précis;
- la faible promotion des produits des structures en langue arabe;
- la gestion marginale des enseignants.
- le manque de matériel didactique en langue arabe

Hormises ces difficultés, il faut souligner la vivacité de la demande sociale et le dynamisme des écoles franco-arabes en tant que facteur potentiel d'amélioration de la scolarisation. L'amélioration enregistrée dans la gestion des « daaras » est également à verser dans cette logique, dans la mesure où ces structures correspondent au souci de diversifier l'offre éducative en créant les conditions de l'expression plurielle des modalités d'éducation.

La requalification de l'enseignement de l'arabe est donc le troisième objectif fixé par le PDEF pour le secteur de l'éducation non-formelle. Il est prévu dans ce cadre d'impliquer l'Arabe dans le processus de réaménagement du curriculum et de l'expérimentation de la nouvelle école de base ; de responsabiliser les structures de coordination du PDEF et de mise en œuvre du curriculum dans l'accompagnement de la réforme de l'enseignement de l'Arabe ; d'élaborer la carte scolaire prospective de la prochaine décennie en prenant en considération les

régions où la demande et les traditions sont très fortes et où la cogestion sera aisée.

Cela suppose de :

- Renforcer l'horaire jusqu'à concurrence de 4 heures par semaine
- Satisfaire la demande en personnel en recrutant plus.
- Doter le sous secteur de moyens matériels et logistiques adéquats
- Organiser la formation continue du personnel
- Expérimenter un modèle alternatif de bilinguisme franco arabe avec une dominante arabe à 75%.
- Institutionnaliser les diplômes franco-arabes à la fin de tous les cycles du système notamment dans le fondamental en adoptant les textes législatifs adéquats.
- Assurer la promotion, l'édition et la diffusion du livre de langue arabe au Sénégal.

En effet, les acteurs de la production et de la diffusion du livre en langue arabe sont très peu nombreux et ne parviennent à maintenir leur activité que très difficilement. Il n'existe d'ailleurs aucune maison d'édition spécialisée dans ce type d'édition et l'essentiel des publications sont des feuillets, des brochures et de rares ouvrages et périodiques produits par la Librairie Hilal (présente sur ce terrain depuis 1957 avec une faible production de moins de trois titres par an) ou des associations comme Djamra (qui a suspendu ses activités faute de moyens). Le « leader » du secteur reste donc le « pôle de Touba ». La ville de Touba est la capitale des mourides sénégalais, fondée par le chef spirituel de cette communauté islamique (Qui regroupe près de 60% des musulmans du Sénégal), Cheikh Amadou Bamba. Elle s'est dotée d'une des plus grandes mosquées d'Afrique qui renferme une bibliothèque et une imprimerie lesquelles mènent conjointement des activités d'édition. La bibliothèque Khadimou Rassoul, fondée par le Cheikh Amadou Ahad Mbacké, a une mission de vulgarisation religieuse, culturelle et scientifique. Ces collections couvrent de fait des thèmes religieux mais aussi profanes : exégèse coranique, biographie du prophète Mohammed, hadiths, sciences religieuses, histoire de l'Islam, histoire générale et géographie, sciences exactes et sciences sociales, rhétorique, grammaire, langue et littérature arabe. Depuis 1974, 9 recueils de poèmes du Cheikh Amadou Bamba, des Corans et des commentaires de textes

religieux sont sortis de l'imprimerie de Touba avec un tirage moyen de 40 000 exemplaires. Ces ouvrages sont distribués gratuitement dans un certain nombre d'institutions sénégalaises et africaines, dans les écoles coraniques, auprès des chercheurs, étudiants, doctorants. En effet, la bibliothèque de Touba souhaite jouer un rôle dans le développement de la recherche sur l'Islam et le mouridisme. Elle a également la volonté de maîtriser la production et la diffusion du livre en arabe qui souffrent aujourd'hui de leur caractère informel. Aussi, un Conseil scientifique pour la recherche et la documentation de la bibliothèque de Touba a été formé avec pour missions :

- La traduction dans les langues internationales des œuvres du mouridisme et d'autres ouvrages de la Bibliothèque
- Des communications régulières sur les travaux entrepris ou achevés par le biais d'un magazine édité par la bibliothèque, l'édition d'essais, l'organisation d'expositions et de conférences, une émission de radio
- L'authentification et l'homologation des éditions de bulletins et d'ouvrages relatifs au mouridisme à travers l'institution d'un visa de la bibliothèque de Touba
- Des enquêtes de terrain pour la collecte de documents littéraires et scientifiques en langue arabe, wolofal ou ajam.

Malgré l'insuffisance des espaces de travail (une minuscule salle de lecture est ouverte deux jours par semaine), la richesse toute relative des fonds de la bibliothèque (la bibliothèque sert en fait de stock à l'imprimerie et le nombre de documents, 600 000 ne correspond absolument pas au nombre de titres, moins de 10 000 titres), la bibliothèque est très fréquentée et le nombre de revendeurs d'ouvrages et de textes religieux en arabes ne cessent d'augmenter à ses abords : c'est aux alentours de la mosquée de Touba que les librairies par terre sont les plus nombreuses.

2. Prendre en compte les innovations et les potentialités du secteur informel de la diffusion du livre au Sénégal

2.1. Le phénomène des « librairies par terre » et le marché du livre d'occasion : des distributeurs mieux adaptés à leur environnement

Le phénomène des librairies par terre n'est pas proprement sénégalais : on le rencontre dans beaucoup de pays d'Afrique Noire, et plus généralement dans beaucoup de pays du Sud. Au Sénégal, le développement des librairies par terre ne concernait à l'origine que les ouvrages religieux de langue arabe qui ne parvenaient à intégrer aucun réseau de distribution traditionnel. Les revendeurs, pour la plupart membres de communautés religieuses mourides avaient donc pris l'habitude de diffuser la parole des grands Cheikhs sous forme de feuillets photocopiés dans les marchés, aux abords des mosquées et dans les gares routières. Mais cette forme d'organisation informelle de la distribution du livre trouve de nouveaux débouchés avec le développement de la scolarisation : les librairies par terre proposent très vite à l'ensemble de la population sénégalaise des manuels scolaires d'occasion, à des prix qui correspondent au pouvoir d'achat réel des sénégalais. Dillia Nancasse a dressé un tableau de ces structures en 1985 qui reste encore valable aujourd'hui ce qui tend à prouver le peu de cas qui en est fait de la part des pouvoirs publics alors qu'une formalisation de ce secteur permettrait très certainement de renforcer les réseaux de diffusion et de distribution sénégalais. Ainsi, les « par terre » ne sont soumises à aucune réglementation particulière si ce n'est l'acquittement d'une taxe journalière, fonction de la taille de l'étal. Les vendeurs sont pour la plupart des ruraux, analphabètes pour qui le livre est un produit commercial comme un autre dont le prix est uniquement déterminé par son état physique. Ils s'installent à Dakar, en groupe, et de plus en plus dans les quartiers de la périphérie où les librairies traditionnelles sont quasiment inexistantes. Les livres vendus dans les librairies par terre sont acquis auprès de particuliers ou d'organismes de distribution (stocks de ventes ou invendus). Ils doivent figurer aux programmes, ne pas comporter de marques de propriété, avoir la pagination complète et surtout correspondre à une demande. La prise de risque est donc minime pour ce type de libraires qui se contentent dans la grande majorité

des cas de proposer les articles les plus recherchés (syllabaires, manuels scolaires des cours élémentaires et secondaires, livres de poche) à des prix deux fois moins importants que ceux pratiqués en librairie. Cela leur permet de réaliser un bénéfice de 200 à 500 F CFA sur chaque ouvrage vendu (l'échange d'ouvrages est également une pratique courante). Les clients de ces librairies par terre sont essentiellement des étudiants et des parents d'élèves à la recherche de manuels mais également de romans africains, de romans d'espionnage et sentimentaux. Ce sont pour la plupart des fidèles des librairies par terre et fréquentent peu les bibliothèques et centres d'information et de documentation. Ils sont bien sûr motivés par les prix mais aussi par la possibilité de trouver dans ces étals de livres d'occasion des ouvrages épuisés ou rares. Enfin, les clients des par terre achètent mais revendent également beaucoup concourant de fait à la perpétuation du système. Le succès que connaissent ces structures tient donc à leur adaptation à leur environnement : elles sont de fait un atout pour la promotion du livre et de la lecture au Sénégal. Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées par les librairies traditionnelles et de la faible fréquentation des bibliothèques, une harmonisation semble nécessaire pour éviter que les par terre ne soient taxées de concurrence déloyale.

Les librairies par terre sont en effet des espaces de ventes populaires, totalement ancrés dans le paysage dakarois : auprès de ces libraires, comme dans le marché souvent à proximité, le marchandage est de rigueur. Elles constituent pour une certaine catégorie de la population la seule possibilité de côtoyer le livre : de ce point de vue, elles permettent une meilleure pénétration du livre dans les foyers sénégalais, participent à la vulgarisation du livre, encouragent et suscitent la lecture. En outre, les librairies par terre contribuent à la décentralisation des points de vente et doivent de ce fait attirer l'attention des professionnels du secteur et des pouvoirs publics sur l'existence d'une demande en livre en dehors du quartier du Plateau à Dakar qui concentre à l'heure actuelle presque toutes les librairies traditionnelles. Il semble donc nécessaire aujourd'hui d'œuvrer pour l'installation de librairies dans toutes les grandes villes sénégalaises mais aussi dans les zones rurales et périurbaines qui ne sont actuellement couvertes que par les librairies par terre et de faibles réseaux de bibliothèques publiques. Il faut également donner la

possibilité aux librairies traditionnelles de rester compétitives en encourageant une baisse des prix sur certaines catégories d'ouvrages, les plus demandées. Cela suppose une aide des pouvoirs publics qui pourraient en partie financer l'achat de manuels scolaires notamment ou subventionner l'édition du livre scolaire afin de faire baisser les coûts de production. Enfin, la formation et la professionnalisation même sommaire des libraires par terre s'imposent pour leur permettre une meilleure intégration dans le secteur du livre. En effet, il s'agit de les sensibiliser

- aux problèmes de droit d'auteur posés par les livres entièrement photocopiés et qui constituent encore aujourd'hui une partie de leur marchandise.
- aux problèmes de revente de livres volés qui rend difficile la tolérance des libraires traditionnels à l'égard des libraires par terre.
- à la promotion du livre et de la lecture qui veut que le livre ne soit plus considéré comme une marchandise comme les autres mais bien un enjeu de développement qui doit de ce fait être défendu : l'alphabétisation des libraires par terre est à ce niveau la priorité.
- à la gestion des achats, des ventes et à la répartition des recettes qui fait largement défaut et ne permet pas de rendre compte de l'importance de l'activité de ces structures.

Enfin, il appartient aux responsables des pouvoirs publics de mener une enquête auprès de ces libraires par terre afin de les recenser, de mieux connaître leur localisation, leurs sources d'approvisionnement, le type d'ouvrages vendus, leur plus ou moins grande spécialisation, leur politique des prix, leur clientèle, leur relation avec les librairies traditionnelles et les pouvoirs publics, etc. Cela permettra de définir les cadres d'une formalisation minimale de ce secteur en vue de lui donner plus d'efficacité et de crédibilité.

2.2. Diffusion et distribution du livre en milieu rural : valises bibliothèques, trocs et autres solutions innovantes

L'alphabétisation des populations en langues nationales ne saurait suffire au développement d'une habitude de lecture et à l'accroissement de la demande de livres, si elle ne s'accompagne de mesures favorisant l'accès aux livres pour les néo-alphabétisés. Les populations concernées par ces campagnes d'alphabétisation

sont encore une fois des populations rurales, au faible pouvoir d'achat et éloignées des structures de distribution du livre (librairies, bibliothèques...). Il semble donc pertinent d'envisager la création de bibliothèques-pilotes spécialisées dans les langues nationales et implantées dans les milieux ruraux, au plus près des populations cibles. En effet, il existe déjà à Dakar un centre de documentation en langues nationales, lié au PAPA. Mais il reste peu fréquenté, hormis par les spécialistes et n'a pas véritablement pour missions celles relevant d'une bibliothèque de lecture publique. Il s'agirait donc plutôt de créer des structures entièrement gratuites pour les personnes alphabétisées dans les diverses langues nationales rassemblant l'ensemble de la production en langues nationales, et qui privilégierait l'animation autour du livre et de l'écrit afin de maintenir le contact de ces populations fragiles avec un environnement lettré. Ces bibliothèques pilotes seraient également chargées de la formation de futurs responsables de bibliothèques au traitement et à la conduite de campagnes de sensibilisation au livre et à la lecture. L'action de la DLL va parfaitement dans ce sens : « il est nécessaire de mettre à la disposition des populations des livres dans les langues qu'ils comprennent, le français et les langues nationales certes, mais aussi l'arabe si l'on veut favoriser un accès le plus large possible au livre » rappelle Mariétou Diongue Diop. Ainsi, dix centres de lecture arabo-islamiques ont été inaugurés en 2003 dans différentes villes sénégalaises, grâce au concours de l'UNESCO. Ces centres disposent de collections à 40% en langue arabe composées de livres pour enfants, d'ouvrages de littérature générale, de livres de jeux, d'ouvrages scientifiques et techniques et de manuels d'enseignement. Le modèle pourrait facilement être transposé aux langues nationales, ce que la DLL envisage de mettre en place dans les années à venir en se basant sur le développement actuel du réseau de CLAC. Mais c'est en fait l'ensemble de la politique de lecture publique en milieu rural qui est à améliorer pour assurer une meilleure pénétration du livre dans les foyers sénégalais. En effet, il faut à présent consolider l'offre de lecture en milieu rural en faisant en sorte que les pouvoirs publics prennent le relais des associations et des clubs de lecture privés et favorisent l'implantation de librairies dans ces zones.

Enfin, il semble nécessaire aujourd'hui de faciliter et d'encourager la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de diffusion et de distribution du livre au Sénégal. Il y a plusieurs années déjà, les membres d'une association villageoise avaient décidé de palier les insuffisances du réseau de bibliothèques publiques par la mise en place d'un ingénieux système. Tous les mois un membre de l'association est désigné pour aller dans la ville possédant une bibliothèque la plus proche ou à Dakar. Il emprunte alors pour le compte de l'association une vingtaine d'ouvrages et de revues transportée au village dans de simples valises d'où le nom de « valises bibliothèques » donné à ce projet. Le développement de modes de distribution itinérants du livre (on pense bien sûr particulièrement aux bibliobus) doit donc être favorisé et semblerait beaucoup plus adapté aux caractéristiques de la lecture en milieu rural.

Concernant la distribution commerciale du livre, Seydou Nourou Ndiaye, directeur des éditions Papyrus, nous a fait part d'une expérience très intéressante menée dans un village du Nord du Sénégal. Lors d'une campagne de promotion pour son journal en wolof et pulaar auprès de la population de ce village nouvellement alphabétisée en pulaar, M. Ndiaye a tout d'abord été particulièrement surpris par la joie de ces villageois de voir venir jusqu'à eux ce titre produit dans la capitale. Mais ils ne disposaient pas de l'argent nécessaire aux abonnements. M. Ndiaye leur a alors proposé de payer en nature (mil, et chèvres) les abonnements : les produits récoltés sont vendus au marché le plus proche par un représentant des villageois et le surplus de la vente est remis aux populations. Des systèmes de trocs peuvent également être imaginés pour la vente d'ouvrages ou mieux encore des banques d'échanges de livres inter-villageoises : il s'agirait alors de créer dans les différents villages des associations ou des clubs du livre chargés de négocier les achats d'ouvrages auprès des principaux distributeurs de la capitale, de mettre en place à l'intérieur du village un système de prêt des livres et de procéder au bout de six mois ou d'un an à un échange partiel ou total du fonds du village contre celui d'un autre village. Bien sûr cela suppose une concertation entre les responsables dans les villages au moment de l'achat et au sujet de la gestion des fonds : une telle entreprise favoriserait donc le partage des savoirs et l'implication des populations locales dans la promotion du livre et de la lecture.

3. Encourager le développement de la coopération nationale et internationale

Les problèmes de financement auxquels sont sans cesse confrontées les structures éditoriales sénégalaises freinent considérablement le développement du secteur. En effet, la non résolution de ces problèmes a pour conséquence le maintien de micro-structures condamnées à produire en faible quantité, et sans la possibilité de mettre en œuvre des actions promotionnelles d'envergure. Pour lutter contre cet état de fait, dans la mesure où la concentration des entreprises du secteur n'est pour le moment pas souhaitable, la coédition et la coproduction présentent un certain nombre d'avantages :

- La coédition permet aux structures partenaires de voir s'élargir leur marché ;
- Elle leur assure de meilleures assises financières en limitant la prise de risques ;
- Elle est propice au partage des savoirs ;
- Elle permet une baisse des prix de revient unitaire par le partage des frais éditoriaux (maquettes, à valoir aux auteurs, droits photographiques...), la baisse des frais de fabrication (photogravure, montage, report des plaques de couleurs, frais fixes de façonnage...).
- Enfin, la coédition rend possible une action promotionnelle forte.

Elle devrait donc être encouragée au niveau national, en particulier pour la production de catégories d'ouvrages réputés difficiles (théâtre, poésie) ou à la production coûteuse (livres scolaires, livres pour enfants en couleurs). Mais, c'est à un niveau international et plus spécifiquement sous-régional que les enjeux du développement de la coédition-coproduction semblent les plus importants. En effet, comme l'indique Mamadou Seck, ancien directeur de l'office des presses de l'UNESCO : « Que dire de la coédition Sud-Sud sinon qu'elle est indispensable, plus facile à gérer parce que dépouillée de préjugés. L'étroitesse des marchés nationaux, la modicité des moyens y obligent. Le système de distribution y contraint. Pour les pays d'un même continent, elle permet de délimiter les zones d'action respectives. » [8, p.172]. En effet, les partenariats Nord Sud existent déjà depuis fort longtemps : les principaux partenaires des maisons d'édition sénégalaises sont L'Harmattan, Karthala, Nathan et Présence Africaine. Mais les

coéditions restent rares : dans la majorité des cas, les auteurs envoient directement leurs manuscrits à ces grandes maisons d'édition françaises (l'Harmattan ou Présence africaine reçoivent ainsi 200 à 300 manuscrits d'auteurs africains par an), ou alors, les éditeurs sénégalais cèdent leur droits à ces mêmes maisons sans tirer d'autres bénéfices de l'élargissement du marché qui en résulte. Le Président Wade prône pour sa part la création d'une maison d'édition panafricaine, qu'il considère comme urgente, nécessaire et faisable. Cette maison d'édition, quelque peu organisée selon le modèle des NEA en leur temps serait plurilingue « capable de fédérer des synergies, de libérer des créativité et des intelligences neuves, de promouvoir l'esprit d'entreprise générateur d'emplois, de délier toutes ces fraternités en attente, toutes ces solidarités frémissantes dont l'Afrique bouillonne ». Mais ce projet lancé en 2000 par M. Wade n'a connu pour le moment aucun développement et il est peu probable qu'il en connaisse. En effet, le principal obstacle à ce type d'entreprise est bien sûr d'ordre politique et semble voué à l'échec comme le fut l'entreprise des NEA. La création d'une maison d'édition panafricaine n'est d'ailleurs pas une priorité pour la DLL qui voit comme préalables à ce genre d'initiative la mise en place au niveau national, dans tous les pays concernés, de conditions de développement d'une édition endogène. Une maison d'édition panafricaine doit avoir vocation à prendre en charge les productions de grande envergure qui ne peuvent être prises en charge au niveau national : elle pourrait par exemple s'occuper de grandes collections africaines ou de la traduction dans les langues internationales et africaines des classiques africains mais également internationaux.

Un autre préalable est celui de la création d'un cadre de concertation permanent entre les différents professionnels du secteur à travers l'Afrique et le monde. Ici, les associations professionnelles jouent un rôle extrêmement important : il s'agit pour ces associations nationales d'auteurs, d'éditeurs, d'imprimeurs, de libraires, d'intégrer des réseaux internationaux, d'échanger et de rechercher en commun des solutions de financement, de diffusion et de distribution. C'est également dans le cadre d'un réseau international que peuvent être menées efficacement des actions de formation des professionnels de la chaîne du livre : l'APNET (Réseau des Associations d'éditeurs africains) organise ainsi

régulièrement des cycles de formation pour les éditeurs africains qui contribuent à élever la qualité des produits des maisons d'édition africaines et à leur donner une certaine crédibilité au niveau international.

Conclusion

Loin d'être « sinistrée », l'édition sénégalaise nous semble porteuse d'un certain nombre d'espoirs, eu égard à la situation du livre dans d'autres pays de la sous-région. En effet, le secteur de l'édition du livre d'expression française, en pleine restructuration, rassemble des maisons qui par leur organisation, leurs choix éditoriaux et leur professionnalisme croissant, proposent des productions de qualité. Elles affichent aujourd'hui leur volonté de se positionner de manière crédible sur le marché national du livre scolaire. En outre, les pouvoirs publics sénégalais se montrent de plus en plus conscients du rôle des livres dans la société et en particulier du rôle des livres dans le développement économique du pays : ils prennent aujourd'hui d'importantes décisions en vue d'offrir aux professionnels les conditions nécessaires à la création d'une solide industrie du livre au Sénégal.

Ainsi, les différents projets menés par la DLL depuis sa création en 2000 sont en mesure d'accompagner efficacement les réorientations nécessaires à tous les niveaux de la chaîne du livre pour en assurer la viabilité. En effet, un éclaircissement de la politique linguistique sénégalaise permet de mieux cerner les enjeux couverts par la problématique de la promotion et de la revalorisation des langues nationales : longtemps considérées comme les parentes pauvres de l'édition, leur introduction massive dans le système éducatif sénégalais les place de fait au cœur du processus de développement de l'industrie du livre. Ainsi, l'édition en langues nationales sort peu à peu du secteur informel, et passe doucement des mains des associations à celles des professionnels de l'édition. Toutefois, ces derniers doivent savoir tirer des leçons des actions menées par le secteur informel en matière de promotion du livre et de la lecture. En effet, le succès rencontré par certaines associations et autres spécialistes du terrain est dû à leur grande capacité d'innovation et leur faculté de proposer les solutions les plus adaptées aux réalités du terrain : rien d'étonnant dans ces conditions à ce qu'ils aient été les premiers à s'engager dans l'édition et l'alphabétisation en langues nationales, ou encore dans le développement de réseaux de bibliothèques et autres structures de diffusion du livre en milieu rural. Ainsi, le transfert de savoir entre secteur formel et secteur informel doit être encouragé par la mise en place

d'instances nationales ou locales de concertation. Mais les acteurs du livre sénégalais doivent également contribuer aujourd'hui au développement de la coopération internationale en matière d'édition. Au niveau de la sous-région tout d'abord, l'industrie du livre sénégalais pourrait par exemple tirer profit des expériences maliennes, guinéennes et burkinabés dans le domaine de l'édition en langues nationales, dont le développement est beaucoup plus ancien et donc plus avancé dans ces pays. Enfin, le Sénégal, du fait de son rôle prépondérant au sein de la francophonie, devrait plaider pour le renforcement et le développement de la coopération éditoriale entre les différents pays francophones : il s'agirait de tenter de faire baisser le prix du livre, de faciliter la circulation du livre dans l'espace francophone, de proposer un soutien logistique aux maisons d'éditions les moins avancées et donc de favoriser le transfert des connaissances et des savoirs.

Bibliographie

1. L'édition et la diffusion du livre au Sénégal

1. **ASSOCIATION SÉNÉGALAISE DES BIBLIOTHÉCAIRES ARCHIVISTES ET DOCUMENTALISTES.** *Les bibliothèques de lecture publique au Sénégal : Rapport d'enquête.* Dakar : ASBAD, 2001, 63 p.
2. **BAILLARGEON Jean-Paul.** *La francophonie et la diffusion du livre : un cas type de relations entre langues, scolarité et développement.* In : **MICHON Jacques, MOLLIER Yves.** *Les mutations du livre et de l'édition dans le monde : du XVIII ème siècle à l'an 2000.* Laval : les Presses de l'Université de Laval ; Paris : l'Harmattan, 2001, p. 555-565.
3. **BOURDIN Florence.** *Etat des lieux du secteur marchand du livre au Sénégal : rapport de stage effectué à la Direction du Livre et de la Lecture du Sénégal du 1^{er} juin au 1^{er} août 2002.* Toulouse : Université Méditerranée, IUT Information-communication, 2002, 53 p.
4. **CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL.** *Rencontre des acheteurs/vendeurs sur les livres scolaires, l'édition et la diffusion : expansion du commerce intra et inter régional entre les pays membres de la CEMAC et de l'UEMOA, Dakar, Sénégal, 5-7 mai 2003.* Dakar : Centre du commerce international, 2003, 59 p.
5. **DIALLO Abdou Karim.** *Le livre de langue française au Sénégal (1960-1980).* Thèse de Lettres Modernes. Lyon : Université Jean Moulin, 1989, 310 p.
6. **FALL Anne-Marie.** *Les problèmes du livre au Sénégal : grande enquête de fin d'études.* Dakar : Cesti, 1987, 48 p.

7. **GARZON Alvaro**. *La politique nationale du livre*. Paris : Presses de l'UNESCO, 1997, 90p.
8. **LAGUERRE Jean-Pierre, STERN Georges**. *Manuel pratique d'édition pour l'Afrique Francophone*. Tunis : AIF, 2002, 324 p.
9. **LY Oumou Khairy**. *L'édition et la distribution commerciale du livre au Sénégal*. Mémoire de fin d'études. Dakar : EBAD, 1985, 98 p.
10. **NANCASSE Dillia**. *Les librairies par terre : approche d'une nouvelle source de lecture à Dakar et leurs incidences dans le circuit de la distribution traditionnel du livre*. Mémoire de fin d'études. Dakar : EBAD, 1985, 74 p.
11. **OSSÉGUÉ Nelly**. *L'analyse du marché de l'édition du livre au Sénégal*. Mémoire de fin d'études. Dakar : Institut Supérieur de Management, 2002, 62 p.
12. **RENOULT Daniel**. *Edition et diffusion du livre au Sénégal*. Mémoire de fin d'études. Dakar : EBAD, 1973, 116 p. (Mémoires de recherche n°5)
13. **SADJI Youssoupha**. *Etude de cinq maisons d'édition : les éditions Khoudia, les éditions Maguilen, les éditions Djamra, les Editions Juridiques Africaines et l'INEADE*. Mémoire de fin d'études. Dakar : EBAD, 1984, 58 p.
14. **SENE Henri**. *Le livre et la lecture publique à Dakar*. Dakar : Université de Dakar, 1977, 99 p.
15. **SENE Mamadou**. *Les Nouvelles Editions Africaines de Dakar : 1972-1987*. Mémoire de fin d'études. Dakar : EBAD, 1988, 276 p.
16. **UNESCO**. *Anatomie d'une année internationale : l'année du livre, 1972*. Paris : UNESCO, 1975, 45 p. (Etudes et documents d'information ; 71)

17. **UNESCO**. *Réunion régionale d'experts sur les stratégies nationales du livre en Afrique, Dakar, Sénégal, 2-5 février 1981. Rapport de la réunion*. Paris : [s.n.], 1981, 56 p.
18. **VILASCO Gilles, ZIDOUEMBA Dominique Hado**. *Le livre et l'édition dans l'Afrique francophone*. *Afrique contemporaine*, 1989, n° 151, p. 41-54
19. **WADE Assane**. *L'édition au Sénégal*. Thèse de Lettres Modernes. Villetaneuse : Université Paris 13 Villetaneuse, 2000, 350 p.
20. **ZIDOUEMBA Dominique Hado**. *Les secteurs du livre au Sénégal pendant les décennies 1960-1990*. IN : *La bibliologie en Afrique noire francophone*. Thèse d'Etat. Dakar : UCAD, 1996, pp. 437-552
- 2. Langue arabe et langues nationales**
21. **ASSOCIATION DES CHERCHEURS SÉNÉGALAIS**. *L'impact des journaux en langues nationales sur les populations sénégalaises*. Dakar : ACS, 1990, 109 p.
22. **CONFENMEN**. *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs : bilan et inventaire*. Paris : Librairie Honoré Champion, 1986, 600 p.
23. **DIONGUE Mariétou**. *Francophonie et langues africaines : le cas du Sénégal*. Mémoire de fin d'études. Villeurbanne : ENSB, 1980, 57 pages.
24. **INSTITUT NATIONAL DES LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES**. *Langue arabe et langues africaines*. Paris : Conseil international de la langue française, 1983, 110p.

25. **KANE Mouhammadoul Mokhtar.** *La littérature sénégalaise d'expression arabe à Saint-Louis des origines à nos jours : essai d'analyse.* Thèse de Lettres Modernes. Dakar : UCAD, 1991, 242p.

26. **PRINZ Manfred.** *L'alphabétisation au Sénégal.* Paris : L'Harmattan, 1996, 245 p.

27. **SENE Henri.** *Le livre et l'écrit de langue arabe dans la société sénégalaise des origines au début du XXème siècle.* Thèse de Lettres Modernes. Bordeaux : Université de Bordeaux, 1982, 353 p.

Table des annexes

ANNEXES	I
1. Présentation du Sénégal en quelques chiffres	I
2. Les maisons d'édition au Sénégal : guide d'entretien	IV
3. Production totale du CODESRIA en 2003	V
4. Matériels didactiques en langues nationales produits au Sénégal en 1999-2000	VI
5. Principaux journaux en langues nationales	VI
6. Nombre d'établissements et effectif par niveau - Année 2003	VII
7. Nombre d'établissements et effectif par niveau - Année 2002	VIII
8. Taux bruts de scolarisation par région - Année 2003	IX
9. Taux bruts de scolarisation par région - Année 2002	X

Annexes

1. Présentation du Sénégal en quelques chiffres

Nom officiel :	République du Sénégal
Capitale :	Dakar
Superficie (en milliers de km ²) :	197
Population (en millions d'habitants) :	10,1 (2003)
Densité de la population (par km ²) :	51 (2003)
Population urbaine (%-2001) :	48
Revenu National Brut (par habitant) :	470 \$US (2002)
RNB parité de pouvoir d'achat (par habitant):	1 510 \$US (2002)
Structure du Produit Intérieur Brut (%-2001) :	
<input type="checkbox"/> Agriculture	18
<input type="checkbox"/> Industrie	27
<input type="checkbox"/> Services	55
Empreinte écologique (unités de surface par personne-1999) :	1,31
Classement selon l'indicateur du développement humain (IDH) :	156 ^e sur 175 pays (2001)
Classement selon l'indicateur sexospécifique du développement	128 ^e sur 144 pays (2001)

humain (ISDH):	
Espérance de vie à la naissance :	37 ans (1960), 53 ans (2002)
Taux de mortalité chez les moins de 5 ans (pour 1000) :	300 (1960), 138 (2002)
Taux d'alphabétisation des adultes (%-2001) :	
<input type="checkbox"/> Total	38
<input type="checkbox"/> Hommes	48
<input type="checkbox"/> Femmes	29
Population utilisant des sources d'eau potable améliorées (%-2000) :	
<input type="checkbox"/> Totale	78
<input type="checkbox"/> Urbaine	92
<input type="checkbox"/> Rurale	65

Définitions :

Le produit intérieur brut (PIB) correspond à la valeur totale de tous les biens et services produits dans un pays donné au cours d'une année donnée. C'est aussi la mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné. On parle parfois de production économique annuelle ou simplement de production. Afin d'éviter que la même production entre plus d'une fois dans le calcul, ne font partie du PIB que les biens et services finaux, ceux qui servent à produire d'autres biens étant exclus. Par exemple, le blé avec lequel on fait le pain est exclu, mais non le pain.

Le revenu national brut (RNB) anciennement appelé produit national brut ou PNB. Le (RNB) est égal au PIB plus le revenu net provenant des placements à l'étranger (moins les paiements équivalents versés à des non-résidents qui contribuent à l'économie intérieure).

Le RNB en parité de pouvoir d'achat (PPA) est le RNB converti à un taux de change qui permet de niveler les différences de prix entre pays. Un dollar exprimé en PPA a le même pouvoir d'achat dans un pays donné qu'un dollar américain aux États-Unis.

L'empreinte écologique désigne la quantité estimée de terre et d'eau dont une personne, une ville, un pays, voire l'humanité entière, doit disposer pour se procurer toutes les ressources nécessaires à sa consommation et pour absorber les déchets produits. Elle s'exprime en unités de surface, c'est à dire qu'on mesure le nombre d'hectares productifs sur le plan biologique en se fondant sur la moyenne mondiale du taux de productivité.

L'indicateur du développement humain (IDH) est la mesure représentant trois éléments du développement humain, soit la longévité (espérance de vie à la naissance), le savoir (alphabétisation des adultes et niveau moyen d'instruction) et le revenu.

L'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH), qui se fonde sur les mêmes variables que l'IDH, tient également compte des inégalités sociologiques entre les hommes et les femmes, notamment des écarts sur le plan du revenu et du niveau d'instruction.

La population utilisant des sources d'eau potable améliorées est le pourcentage de gens disposant d'une quantité suffisante d'eau potable provenant de sources améliorées

2. Les maisons d'édition au Sénégal : guide d'entretien

❖ Identification

- Nom de la structure d'édition
- Date et contexte de création
- Capital financier

❖ Objectifs et missions

- quelle est la vocation de votre maison d'édition ?
- quelles sont ses missions ?

❖ Le personnel et l'organisation

- Combien de personnes la maison emploie-t-elle ? Combien d'entre elles ont suivi une formation aux métiers de l'édition ?
- Comment est structurée votre maison d'édition ?
- Existe-t-il un organigramme ?

❖ Les moyens

- De quel équipement dispose la structure (informatique, matériel d'impression...) ?
- Qui finance la production des ouvrages ? Proportion de financement sur fonds propres, de subventions et d'autres sources de financement (mécénat...)

❖ La production

- Quelle est la politique éditoriale de la maison ? comment sont choisis les manuscrits et d'où proviennent-ils ?
- Combien de titres sont inscrits au catalogue ?
- Combien de nouveaux titres ont été édités l'année dernière ?
- Combien de titres en langues nationales ?
- Quel est le tirage moyen ?
- Quelle est la politique des prix de la maison d'édition ?
- Quel est le montant du chiffre d'affaires 2002 ? Est-il en progression ou en régression par rapport à 2001 ?
- Quels ouvrages se vendent le mieux ? le moins bien ?

❖ Diffusion et distribution

- Quels sont les moyens de diffusion et de promotion à votre disposition ?
- Avez-vous défini une politique marketing ?
- Quel est votre réseau de distribution ?

❖ Les partenaires

- Quels sont vos partenaires nationaux ? Internationaux ?
- En quoi consistent ces partenariats ? (coédition, aide à la diffusion et distribution, expertise technique, ...)

❖ Politique nationale du livre

- Etes-vous satisfait de la politique sénégalaise du livre (cadre juridique et institutionnel) ?
- Quelles sont vos attentes par rapport à l'engagement de l'Etat pour le développement de l'édition ?

❖ Projets et perspectives de développement de la maison d'édition

3. Production totale du CODESRIA en 2003

Type de publication	français	anglais	Arabe	portugais	total
Série des livres	43	54			97
Documents de travail	17	13	11	4	45
monographies	7	14	1		22
« Etat de la littérature »	6	2	1		9
Programme « ADEA »	6	3			9
Programme « SEPHIS »		3			3
« Nouvelles pistes »	4	1			5
Total	83	90	13	4	190

4. Matériels didactiques en langues nationales produits au Sénégal en 1999-2000

Langue nationale	Apprentissages instrumentaux		Education sociale				Entrepreneuriat
	lecture	calcul	information/ éducation/ communication / littérature	santé hygiène	environnement	éducation à la citoyenneté	
wolof	42	25	102	46	11		23
pulaar	29	30	76	24	11	18	25
seerer	10	9	18	17	6	3	7
joola	8	5	23	14	4	2	4
mandinka	17	9	16	8	1	1	18
sooninke	8	7	15	6	5	3	4

5. Principaux journaux en langues nationales

	Journaux	Langues
Dakar	Lasli /Njelbéen	Pulaar/Wolof
Kolda	Fooyre Fuladu	Pulaar/Mandinka
P A P F /Louga	Wax sa Wax / Haal /haala Ma a	Wolof / Pulaar
Fatick	Bidéewu Fajar /O Xoor Mbeet	Wolof / Seereer
Diourbel	Baol	Wolof / Seereer
Thies	Ndénd Mi / Famb Re	Wolof / Seereer
Ziguinchor	Uregom	Joola / Mandinka
PAPA /Tambacounda	Jikke / Jikkoo	Mandinka / Pulaar
Saint-Louis	Yaakaar / Jikke	Wolof / Sooninke / Pulaar
Kaolack	Saalum	Wolof

6. Nombre d'établissements et effectif par niveau - Année 2003

Niveaux	Statut	Nombre établ.	Nbre classes/sections/cours*	Effectifs			
				Garçons	Filles	Total	% Filles
Education Préscolaire							
	Public	113	360	5556	6246	11802	52,92%
	Privé	356	1097	12729	13811	26540	52,03%
	Total	469	1457	18285	20057	38342	52,31%
Enseignement élémentaire							
	Public	5127	26960	601784	545028	1146812	47,52%
	Privé	543	3790	73687	66594	140281	47,47%
	Total	5670	30750	675471	611622	1287093	47,51%

*sections pour le préscolaire, groupes pédagogiques pour l'élémentaire

Enseignement moyen et secondaire général

Statut	Premier cycle			Premier et second cycle			Second cycle			Total		
	Nbre Ets	Classes	G+F	Nbre Ets	Classes	G+F	Nbre Ets	Classes	G+F	Nbre Ets	Classes	G+F
Privé	192	913	36910	82	1063	44586	1	10	466	275	1986	81962
Public	243	2478	148323	36	876	41055	27	875	39439	306	4229	228817
Total	435	3391	185233	118	1939	85641	28	885	39905	579	6215	310779

7. Nombre d'établissements et effectif par niveau - Année 2002

Niveau	Statut	Nombre établ	Nombre classes/sections/cours	Effectifs			
				garçons	filles	total	% filles
Education préscolaire							
	Public	87	271	3915	4510	8425	53,53%
	Privé	307	961	11136	12089	23225	52,05%
	Total	394	1232	15051	16599	31650	52,45%
Enseignement élémentaire							
	Public	4680	19563	550109	480151	1030260	46,60%
	Privé	480	3109	69766	59695	129461	46,11%
	Total	5160	22672	619875	539846	1159721	46,55%
Enseignement moyen							
	Public	230	2556	88871	53358	142229	37,52%
	Privé	233	1345	28058	24725	52783	46,84%
	Total	463	3901	116929	78083	195012	40,04%
Enseignement secondaire général							
	Public	52	1233	31565	17717	49282	35,95%
	Privé	64	416	6351	5641	11992	47,04%
	Total	116	1649	37916	23358	61274	38,12%
Enseignement secondaire technique industriel							
	Public	6	80	1646	169	1815	9,31%
	Privé	0	0	0	0	0	
	Total	6	80	1646	169	1815	9,31%
Enseignement secondaire technique commercial							
	Public	4	57	961	1086	2047	53,05%
	Privé	2	13	217	373	590	63,22%
	Total	6	70	1178	1459	2637	55,33%

8. Taux bruts de scolarisation par région - Année 2003

Région	Effectifs				Taux bruts de scolarisation		
	garçons	filles	total	% filles	garçons	filles	total
Dakar	159 790	153 257	313 047	48,96%	87,0%	83,4%	85,2%
Diourbel	37 872	35 654	73 526	48,49%	49,4%	44,3%	46,8%
Fatick	50 525	45 886	96 411	47,59%	67,7%	66,1%	66,9%
Kaolack	60 564	55 380	115 944	47,76%	54,4%	49,2%	51,8%
Kolda	74 603	53 899	128 502	41,94%	108,5%	83,7%	96,5%
Louga	34 343	30 353	64 696	46,92%	71,1%	60,1%	65,5%
Matam	18 389	20 197	38 586	52,34%			
St Louis	45 897	47 541	93 438	50,88%	83,5%	87,5%	85,5%
Tamba	41 271	32 555	73 826	44,10%	99,1%	77,6%	88,3%
Thiès	96 361	89 130	185 491	48,05%	82,2%	76,3%	79,3%
Ziguinchor	55 856	47 770	103 626	46,10%	105,1%	96,6%	100,9%
SENEGAL	675 471	611 622	1 287 093	47,52%	79,3%	72,3%	75,8%

9. Taux bruts de scolarisation par région - Année 2002

9.1. Taux bruts de scolarisation pour l'enseignement élémentaire

Région	Effectifs				Taux bruts de scolarisation		
	garçons	filles	total	% filles	garçons	filles	total
Dakar	154 658	147 019	301 677	48,7%	85,4%	81,1%	83,3%
Ziguinchor	55 265	46 428	101 693	45,7%	106,1%	97,2%	101,9%
Diourbel	34 813	32 025	66 838	47,9%	47,1%	41,5%	44,2%
St Louis	59 757	61 871	121 628	50,9%	79,2%	81,4%	80,3%
Tamba	38 196	30 068	68 264	44,0%	93,1%	72,8%	82,9%
Kaolack	55 102	49 021	104 123	47,1%	50,6%	44,5%	47,5%
Thiès	91 294	83 085	174 379	47,6%	79,3%	72,3%	75,8%
Louga	31 145	26 926	58 071	46,4%	65,0%	53,7%	59,2%
Fatick	46 577	42 207	88 784	47,5%	61,9%	60,1%	61,0%
Kolda	66 741	44 883	111 624	40,2%	98,6%	70,8%	85,1%
SENEGAL	633 548	563 533	1 197 081	47,1%	75,5%	67,6%	71,6%

9.2. Taux bruts de scolarisation pour l'enseignement moyen

Année	Garçons scolarisables	Filles scolarisables	total	Garçons scolarisés	Filles scolarisées	total
2000/2001	407 324	435 889	843 213	116 929	78 083	195 012
	TBS Garçons		TBS Filles		TBS Global	
	28,7%		17,9%		23,1%	
2001/2002	422 803	452 453	875 778	125 127	86 414	211 541
	TBS Garçons		TBS Filles		TBS Global	
	29,6%		19,1%		24,2%	
2002/2003	438 869	469 646	908 515	141 867	99 057	240 924
	TBS Garçons		TBS Filles		TBS Global	
	32,3%		21,1%		26,5%	

9.3. Taux bruts de scolarisation pour l'enseignement secondaire

Année	Garçons scolarisables	Filles scolarisables	total	Garçons scolarisés	Filles scolarisées	total
2000/2001	354 918	415 144	765 304	40 740	24 986	65 726
	TBS Garçons		TBS Filles		TBS Global	
	11,5%		6,0%		8,6%	
2001/2002	365 566	427 599	788 264	43 440	27 826	71 256
	TBS Garçons		TBS Filles		TBS Global	
	11,9%		6,5%		9,0%	
2002/2003	362 052	423 489	780 687	43 937	27 379	71 316
	TBS Garçons		TBS Filles		TBS Global	
	12,1%		6,4%		9,1%	